



# RAPPORT

## 2023-2024

Loi sur les établissements  
d'enseignement de niveau  
universitaire (LOI 95)

23 OCTOBRE 2024

**UQO**  
UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC  
EN OUTAOUAIS

## Table des matières

États financiers.....	5
Rapport de l’auditeur indépendant.....	7
Système d’information financière universitaire (SIFU).....	15
États du traitement.....	24
Rapport de l’auditeur indépendant.....	26
Formulaire de déclaration.....	28
Rapport sur la performance.....	33
Grille des indicateurs.....	34
Mesures prises pour l’encadrement des étudiant-es.....	64
Mesures phares d’encadrement des étudiant-es.....	64
Autres mesures d’encadrement des étudiant-es.....	67
Programmes d’activités de recherche.....	68
Principales orientations de recherche.....	68
Réalizations marquantes sur le plan de la recherche.....	70
Rapport sur les perspectives de développement.....	72
Priorités de développement.....	72
Orientations en lien avec la politique de financement du MES.....	73
Plan stratégique 2022-2026.....	77

# **INTRODUCTION**

Ce rapport, établi conformément aux exigences de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (L.R.Q., chapitre E-14.1), fait état des résultats de l'année 2023-2024 de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Comme le prévoient les articles 4.1 et 4.6 de la Loi, ce rapport présente les éléments suivants :

- États financiers 2023-2024
  - Rapport de l'auditeur indépendant
  - Système d'information financière universitaire (SIFU)
- États du traitement
  - Rapport de l'auditeur indépendant
  - Formulaire de déclaration
- Rapport sur la performance
  - Grille des indicateurs
  - Mesures prises pour l'encadrement des étudiant·es
  - Mesures phares d'encadrement des étudiant·es
  - Autres mesures d'encadrement des étudiant·es
  - Programmes d'activités de recherche
  - Principales orientations de recherche
  - Réalisations marquantes sur le plan de la recherche
- Rapport sur les perspectives de développement
  - Priorités de développement
  - Orientations en lien avec la politique de financement du MES
  - Plan stratégique 2022-2026

# ÉTATS FINANCIERS

Systeme d'information financière universitaire (SIFU)

## Rapport de mission de procédures convenues à l'égard de l'information financière des universités 2023-2024 (« SIFU »)

Au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais et au ministère de l'Enseignement supérieur,

### Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues

Notre rapport vise uniquement à aider le ministère de l'Enseignement supérieur à déterminer si l'information financière présentée aux pages 1 à 4, aux annexes 12 et 12A et aux comptes 402, 403, 404 et 406 du Système d'information financière des universités 2023-2024 (« SIFU ») est conforme aux états financiers audités de l'Université du Québec en Outaouais l'« UQO ». Il est possible qu'il ne puisse se prêter à un usage autre.

### Responsabilités du donneur de mission

L'UQO a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

L'UQO est responsable des objets considérés visés par les procédures convenues mises en œuvre.

### Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400, Missions de procédures convenues. Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures convenues avec l'UQO ainsi que la communication dans un rapport des constatations, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

### Éthique professionnelle et gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux dispositions du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec ainsi qu'aux règles d'indépendance définies dans la Règle 204 de ces règles de déontologie.

Notre Cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

#### Procédures et constatations

Nous avons mis en oeuvre les procédures décrites ci-après, qui ont été convenues avec l'UQO tel que consignée dans les conditions de la mission le 11 juin 2024, à l'égard du Système d'information financières des universités 2023-2024 (« SIFU »).

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>

Le 26 septembre 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A132837

## Annexe 1

### Résultats sur l'Application de procédures convenues à l'égard des données financières

	POSTES	PROCÉDURES CONVENUES	CONSTATATIONS SUR LES PROCÉDURES CONVENUES
1	Concordance du SIFU par rapport aux états financiers audités (sous-section 4.1 du mandat)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Obtenir le plus récent SIFU de l'établissement.</li> <li>✓ Compléter l'outil interactif « Formulaire Explication des écarts » (format Excel).</li> <li>✓ À partir de l'état de la situation financière du SIFU (page 1) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des actifs à court terme, des actifs à long terme, des passifs à court terme, des passifs à long terme et du total des soldes de fonds, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas à ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.</li> <li>✓ À partir des produits et charges du SIFU (pages 2 et 3) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des produits (sans distinction des « autres produits » que l'on retrouve dans certains états financiers audités), des charges et des excédents (insuffisances) des produits par rapport aux charges, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas à ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.</li> <li>✓ À partir de l'évolution des soldes de fonds du SIFU (page 4) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des soldes de fonds à la fin de l'exercice, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas à ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.</li> <li>✓ Un imprime-écran des deux tableaux de l'onglet « Tableaux de concordance SIFU – EF » doit être joint aux conclusions du professionnel en exercice.</li> </ul>	<p><b>Procédure 1 :</b> Nous avons obtenu le plus récent SIFU puis rapproché les montants de l'État de la situation Financière, de l'état des produits et des charges et de l'évolution des soldes de fond avec les montants de l'État Financier de l'Université du Québec en Outaouais.</p> <p><b>Constatations :</b> Aucun écart relevé entre le SIFU et l'État Financier de l'Université.</p>

## Annexe 1 (suite)

### Résultats sur l'Application de procédures convenues à l'égard des données financières

	POSTES	PROCÉDURES CONVENUES	CONSTATATIONS SUR LES PROCÉDURES CONVENUES
2	Concordance entre les annexes 12 et 12A du SIFU (sous-section 4.2 du mandat)	<p><b>Volet 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Retracer chacun des montants inscrits à l'annexe 12a aux résolutions qui auront été fournies au préalable par l'université.</li> <li>✓ Dans le cas où des montants ne sont corroborés par aucune résolution, demander, pour chacun de ces montants, une confirmation signée du responsable des ressources financières confirmant la nature et l'utilisation des sommes. Inscire aux constatations sur les procédures convenues le nombre de confirmations signées obtenues de l'université et les annexer au rapport.</li> </ul> <p><b>Volet 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Comparer le total de la ligne 17, à la colonne 6 de l'annexe 12a avec le total à la ligne 7, de la colonne 6 de l'annexe 12.</li> <li>✓ Comparer le total de la ligne 23, à la colonne 6 de l'annexe 12a avec le total à la ligne 12, de la colonne 1 de l'annexe 12.</li> <li>✓ Advenant un écart entre les annexes 12 et 12a, et que l'écart n'est pas dû qu'au fait que l'annexe 12a indique seulement les virements interfonds de plus de 100 000 \$, faire corriger ces annexes par l'université. Consigner aux constatations sur les procédures convenues les corrections effectuées ou les écarts relevés.</li> </ul>	<p><b>Procédure 1</b> : Nous avons retracé chacun des montants inscrits à l'annexe 12a du SIFU de l'Université du Québec en Outaouais aux résolutions fournies par l'Université</p> <p><b>Constatations</b> : Aucun écart relevé entre les montants présentés à l'annexe 12a du SIFU et les résolutions fournies par l'Université.</p> <p><b>Procédure 2</b> : Nous avons rapproché le total de la ligne 17 à la colonne 6 de l'annexe 12a avec la ligne 7 à la colonne 6 de l'annexe 12, pour s'assurer que les sommes étaient les mêmes.</p> <p><b>Constatations</b> : Aucun écart relevé entre la ligne 17 à la colonne 6 de l'annexe 12a et la ligne 7 à la colonne 6 l'annexe 12.</p> <p><b>Procédure 3</b> : Nous avons rapproché le total de la ligne 23 à la colonne 6 de l'annexe 12a avec le total à la ligne 12, de la colonne 1 de l'annexe 12, pour s'assurer que les sommes étaient les mêmes.</p> <p><b>Constatations</b> : Aucun écart relevé entre la ligne 23 à la colonne 6 de l'annexe 12a et la ligne 12 de la colonne 1 de l'annexe 12.</p>

## Annexe 1 (suite)

### Résultats sur l'Application de procédures convenues à l'égard des données financières

	POSTES	PROCÉDURES CONVENUES	CONSTATATIONS SUR LES PROCÉDURES CONVENUES
3	<p>Inscription des montants forfaitaires des étudiants internationaux (sous-section 4.3.1 du mandat)</p> <p>Inscription des montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (sous-section 4.3.2 du mandat)</p> <p>Inscription des droits de scolarité des étudiants déréglémentés (sous-section 4.3.3 du mandat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Obtenir de l'université les listes des montants par étudiant présentés aux comptes #402 et #404.</li> <li>✓ Recalculer le total des listes et comparer ces totaux avec les montants aux postes #402 et #404 respectivement. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.</li> <li>✓ À partir de ces listes, sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant international (aussi appelé étudiant étranger) de la sous section 4.3.1.</li> <li>✓ Retracer la facture de l'étudiant international émise par l'université et l'encaissement du montant forfaitaire chargé durant l'exercice et recalculer le montant excédant le seuil établi à la sous-section 3.5 des Règles budgétaires.</li> <li>✓ Comparer les montants (réglementé et déréglémentés (excèdent le seuil)) ainsi recalculés aux montants apparaissant aux listes des comptes #402 et #404 respectivement.</li> <li>✓ Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du Cahier des normes et des directives de présentation SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.</li> <li>✓ Obtenir une liste des montants par étudiant présentés au compte #403.</li> <li>✓ Recalculer le total de la liste et compare ce total avec le montant au compte #403. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.</li> <li>✓ Sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant canadien non-résident au Québec.</li> <li>✓ Retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant forfaitaire chargé durant l'exercice, qui doit correspondre aux montants établis à la sous-section 3.4 des Règles budgétaires.</li> <li>✓ Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte #403.</li> <li>✓ Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du Cahier des normes et des directives de présentation SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.</li> <li>✓ Obtenir du Ministère une liste des étudiants déréglémentés ayant fréquenté l'établissement universitaire à la session d'automne de l'année financière visée par le mandat.</li> </ul>	<p><b>Procédure #1 :</b> Nous avons obtenu les listes pour les comptes #402 et #404 et nous sommes assurés que les totaux correspondent à ceux des comptes en question.</p> <p><b>Constatations :</b> Aucun écart relevés entre les montants présentés aux listes et les totaux des comptes.</p> <p><b>Procédure #2 :</b> Nous avons sélectionné 10 étudiants à partir des listes obtenues. Pour chaque étudiant sélectionné nous avons vérifié que son statut au dossier correspond à la définition d'un étudiant international. Ensuite, nous avons retracé à l'état de compte de l'étudiant émis par l'Université et l'encaissement subséquent du montant forfaitaire chargé durant l'exercice.</p> <p><b>Constatations :</b> Aucun écart relevé</p> <p><b>Procédure #3 :</b> Pour chacun des tests effectuer nous avons recalculé le montant excédent le seuil établi à la sous-section 3.5 et nous sommes assurés que les montants sont les mêmes que ceux apparaissant aux listes des comptes.</p> <p><b>Constatations :</b> Aucun écart relevé</p> <p><b>Procédure #4 :</b> Nous avons obtenu les listes pour les comptes #403 et nous sommes assurés que les totaux correspondent à ceux des comptes en question.</p> <p><b>Constatations :</b> Aucun écart relevés entre les montants présentés aux listes et les totaux des comptes.</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sélectionner 10 montants.</li> <li>✓ Pour chaque sélection, retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant des droits de scolarité facturés durant l'exercice.</li> <li>✓ Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte #406 fournie par l'université. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.</li> <li>✓ Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du Cahier des normes et des directives de présentation SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.</li> </ul>	<p><b>Procédure #5 :</b> Nous avons sélectionné 10 étudiants à partir des listes obtenues. Pour chaque étudiant sélectionné nous avons vérifié que son statut au dossier correspond à la définition d'un étudiant canadien non-résident au Québec. Ensuite nous avons retracer à la l'état de compte émis à l'étudiant et l'encaissement subséquent pour s'assurer qu'ils correspondent aux montants établis à la sous-section 3.4 des règles budgétaires et aux montants apparaissant à la liste du compte.</p> <p><b>Constatations :</b> Aucun écart relevé</p> <p><b>Procédure #6 :</b> Nous avons obtenu la liste des étudiants dérèglementés ayant fréquenté l'Université. À partir de la liste, nous avons sélectionner 10 montants que nous avons retracer à l'état de compte émis par l'Université et à l'encaissement subséquent du montant pour s'assurer qu'il correspond au montant inscrit dans la liste.</p> <p><b>Constatations :</b> Aucun écart relevés entre les montants présentés aux listes et les totaux des comptes.</p>
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

# Annexe 2

## Sommaire des écarts

Tableaux de concordance du SIFU par rapport aux états financiers audités  
 Veuillez sélectionner votre établissement universitaire dans le menu déroulant  
 2023-2024

Actualiser 

Sommaire des écarts rapportés							0 écarts rapportés
							05 restants à expliquer
							05 Écarts non matériels
Page du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisation	Fonds de dotation	Autres fonds	Colonne Total des fonds
	Actifs à court terme	-	-	-	-	-	-
	Actifs à long terme	-	-	-	-	-	-
	<b>Total Actifs</b>	-	-	-	-	-	-
1	Passif à court terme	-	-	-	-	-	-
	Passif à long terme	-	-	-	-	-	-
	<b>Total Passifs</b>	-	-	-	-	-	-
2	Solde de fonds	-	-	-	-	-	-
	<b>Bilan Net</b>	-	-	-	-	-	-
3	Total des produits	-	-	-	-	-	-
	Total des charges	-	-	-	-	-	-
	Excédents	-	-	-	-	-	-
4	<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	-	-	-	-	-	-

Tous les écarts ont été rapportés

Sommaire des écarts expliqués							0 écarts expliqués
							05 restants à expliquer
							05 Écarts non matériels
Page du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisation	Fonds de dotation	Autres fonds	Colonne Total des fonds
	Actifs à court terme	-	-	-	-	-	-
	Actifs à long terme	-	-	-	-	-	-
	<b>Total Actifs</b>	-	-	-	-	-	-
1	Passif à court terme	-	-	-	-	-	-
	Passif à long terme	-	-	-	-	-	-
	<b>Total Passifs</b>	-	-	-	-	-	-
2	Solde de fonds	-	-	-	-	-	-
	<b>Bilan Net</b>	-	-	-	-	-	-
3	Total des produits	-	-	-	-	-	-
	Total des charges	-	-	-	-	-	-
	Excédents	-	-	-	-	-	-
4	<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	-	-	-	-	-	-

Tous les écarts ont été expliqués

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant

Université du Québec en Outaouais  
**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**  
**au 30 avril 2024**  
**en \$**

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>Actif à court terme</b>										
1	Encaisse (001)	s/o	38 696 227	-	-	-	-	-	38 696 227	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note#2 (annexe 20)	13 591 223	---	---	---	---	---	13 591 223	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	1 366 814	---	---	---	---	---	1 366 814	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	1 670 261	1 767 911	5 198 245	-	-	-	8 636 417	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	s/o	-	22 655 106	19 855 096	-	-	(42 510 202)	-	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	134 679	-	-	-	-	-	134 679	10
11	Stocks (075)	s/o	-	-	---	-	-	-	-	11
<b>Total de l'actif court terme</b>			<b>55 459 204</b>	<b>24 423 017</b>	<b>25 053 341</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(42 510 202)</b>	<b>62 425 360</b>	
<b>Actif à long terme</b>										
12	Frais reportés (080)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	-	-	15 082 894	-	-	-	15 082 894	13
14	Placements à long terme (125, 130)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	14
15	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	846 502	-	-	-	-	-	846 502	15
16	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	16
17	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	100 124 940	---	---	---	100 124 940	17
18	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	-	---	---	---	-	18
19	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	-	-	-	-	-	-	-	19
20	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	20
<b>21</b>	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>56 305 706</b>	<b>24 423 017</b>	<b>140 261 175</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(42 510 202)</b>	<b>178 479 696</b>	<b>21</b>

**Université du Québec en Outaouais**  
**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**  
**au 30 avril 2024**  
**en \$**

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>PASSIF</b>										
<b>Passif à court terme</b>										
22	Découvert de banque (201)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	22
23	Emprunts à court terme (205, 206)	Note#4 (annexe 20)	-	-	-	-	-	-	-	23
24	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	-	-	165 428	-	-	-	165 428	24
25	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note#2 (annexe 20)	3 633 541	---	---	---	---	---	3 633 541	25
26	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	14 669 961	908 499	---	-	-	-	15 578 461	26
27	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	-	-	---	-	-	-	-	27
28	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	3 869 713	712 104	2 416 572	-	-	-	6 998 388	28
29	Produits reportés (260)	Annexe 7	741 765	-	---	---	-	-	741 765	29
30	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	-	22 802 414	-	-	-	-	22 802 414	30
31	Portion de la dette exigible à court terme (313, 314)	s/o	-	-	1 000 747	-	-	-	1 000 747	31
32	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	42 493 356	-	16 846	-	-	(42 510 202)	-	32
<b>Total du passif à court terme</b>			<b>65 408 336</b>	<b>24 423 017</b>	<b>3 599 593</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(42 510 202)</b>	<b>50 920 744</b>	
<b>Passif à long terme</b>										
33	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	9 834 000	-	-	-	-	-	9 834 000	33
34	Dettes à long terme (315, 320, 321, 325, 330)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	34
35	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335; 336)	s/o	-	-	14 296 784	-	-	-	14 296 784	35
36	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	-	-	79 812 438	---	---	-	79 812 438	36
37	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	37
38	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	-	-	-	-	-	-	-	38
39	<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>75 242 336</b>	<b>24 423 017</b>	<b>97 708 815</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(42 510 202)</b>	<b>154 863 966</b>	<b>39</b>
<b>SOLDES DE FONDS <sup>1</sup></b>										
40	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	1 487 006	-	22 174 962	-	-	-	23 661 968	40
41	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---	-	-	-	-	41
42	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(20 423 636)	---	---	---	---	-	(20 423 636)	42
43	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---	-	---	-	-	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---	-	---	-	-	44
45	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	20 377 398	---	---	-	20 377 398	45
46	<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>(18 936 630)</b>	<b>-</b>	<b>42 552 360</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 615 730</b>	<b>46</b>
47	<b>TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>56 305 706</b>	<b>24 423 017</b>	<b>140 261 175</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(42 510 202)</b>	<b>178 479 696</b>	<b>47</b>

Note 1: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	12 317 640	---	---	---	---	---	12 317 640	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	563 425	---	---	---	---	---	563 425	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	616 064	---	---	---	---	---	616 064	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	56 340	---	---	---	---	---	56 340	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)	s/o	9 363 390	---	---	---	---	---	9 363 390	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	-	---	---	---	---	---	-	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	392 619	---	---	---	---	---	392 619	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	5 218 174	---	---	---	---	---	5 218 174	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	s/o	327 852	-	---	-	-	-	327 852	9
10	<b>TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS</b>		<b>28 855 504</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28 855 504</b>	<b>10</b>
11	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	85 567 260	5 556 324	1 293 586	---	---	---	92 417 169	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	234 458	5 087 338	41 413	-	-	-	5 363 209	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/o	1 538 441	5 735 169	6 617	-	-	-	7 280 227	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	82 157	677 745	-	-	-	-	759 902	14
15	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	707 219	---	---	---	707 219	15
16	<b>Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:</b>									
16	Ministère (530)	s/o	---	---	3 686 960	---	---	---	3 686 960	16
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	370 912	---	---	---	370 912	17
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	431 827	---	---	---	431 827	18
19	Autres (533)	s/o	---	---	105 320	---	---	---	105 320	19
20	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>87 422 316</b>	<b>17 056 576</b>	<b>6 643 854</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>111 122 747</b>	<b>20</b>
21	Intérêts et dividendes (435)	s/o	1 572 712	-	-	-	-	-	1 572 712	21
22	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	22
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	-	-	-	---	-	-	-	23
24	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	44 755	397 978	-	-	-	-	442 732	24
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note#1 (annexe 20)	242 454	1 256 380	-	-	-	-	1 498 834	25
26	Gains sur vente de placements (526)	s/o	41 865	-	-	-	-	-	41 865	26
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	-	---	---	---	-	27
28	Recouvrement et transfert des coûts indirects (465.471, 865, 866)	s/o	764 435	(764 435)	---	---	---	---	-	28
29	Ventes externes (460)	s/o	3 999 837	-	-	---	-	-	3 999 837	29
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	308 082	-	-	-	-	-	308 082	30
31	<b>TOTAL DES PRODUITS AUTRES</b>		<b>6 974 140</b>	<b>889 923</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 864 063</b>	<b>31</b>
32	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>123 251 960</b>	<b>17 946 499</b>	<b>6 643 854</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>147 842 313</b>	<b>32</b>

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masse salariale								1
2	Direction	s/o	4 528 933	3 657	---	---		4 532 590	2
3	Gérance	s/o	53 400	-	---	---		53 400	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	33 053 505	170 752	---	---		33 224 258	4
5	Chargés de cours	s/o	15 072 823	403 111	---	---		15 475 934	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	572 222	3 063 907	---	---		3 636 129	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	615 730	1 389 502	---	---	-	2 005 232	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	11 911 885	2 134 858	---	---	-	14 046 742	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	4 426 446	383 834	---	---	-	4 810 279	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	6 357 946	340 147	---	---	---	6 698 093	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	393 444	56 922	---	---	---	450 366	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	16 117 855	1 483 723	---	---	-	17 601 578	12
13	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	192 415	(17 186)	---	---	-	175 229	13
14	<b>TOTAL DE LA MASSE SALARIALE ET DES AVANTAGES SOCIAUX</b>		<b>93 296 604</b>	<b>9 413 227</b>	-	-	-	<b>102 709 832</b>	<b>14</b>
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(245 000)	---	---	---		(245 000)	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	89 672	-	---	---	-	89 672	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	-	-	---	---	-	-	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	282 483	18 310	---	---	-	300 793	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	1 425 531	1 174 557	---	---	-	2 600 087	19
20	Bourses (735)	s/o	556 129	4 036 682	---	---	-	4 592 811	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	1 156 534	1 529 745	-	-	-	2 686 279	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	2 104 134	259 560	---	---	-	2 363 694	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	-	-	---	---	-	-	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	s/o	8 098 779	1 378 774	-	---	-	9 477 553	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	1 179 315	11 409	---	---	-	1 190 724	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	2 021 266	17 755	-	---	-	2 039 021	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	395 427	25 445	---	---	-	420 872	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	124 298	7 564	---	---	-	131 862	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	-	-	-	-	-	-	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note#3 (annexe 20)	655 585	47 983	47 402	---	-	750 971	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	Note#3 (annexe 20)	-	-	1 008 649	---	---	1 008 649	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	s/o	248 482	-	1 107 630	-	-	1 356 111	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	-	-	-	-	-	-	33
34	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	-	---	---	-	34
35	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	6 393 994	---	---	6 393 994	35
36	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	989 481	-	-	-	-	989 481	36
37	<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES</b>		<b>19 082 116</b>	<b>8 507 784</b>	<b>8 557 675</b>	-	-	<b>36 147 575</b>	<b>37</b>
38	Ventes internes (878) <sup>2</sup>	s/o	(132 318)	-	---	---	-	(132 318)	38
39	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	s/o	106 830	25 488	-	-	-	132 318	39
40	Gains et pertes latents (879)	s/o	-	-	-	-	-	-	40
41	<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents</b>		<b>19 056 628</b>	<b>8 533 272</b>	<b>8 557 675</b>	-	-	<b>36 147 575</b>	<b>41</b>
42	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>112 353 232</b>	<b>17 946 499</b>	<b>8 557 675</b>	-	-	<b>138 857 407</b>	<b>42</b>
43	<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>		<b>10 898 728</b>	<b>(0)</b>	<b>(1 913 821)</b>	-	-	<b>8 984 907</b>	<b>43</b>

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Le montant total des ventes internes présenté à la ligne 39 doit être annulé par le montant total des achats internes présenté à la ligne 40.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(19 304 416)	(0)	33 823 239	-	-	0	14 518 823	1
2	Redressement des années précédentes (comptes 306, 307 et 308)	Annexe 11	-	-	-	-	-	-	2
3	Solde de fonds redressé	(19 304 416)	(0)	33 823 239	-	-	0	14 518 823	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	123 251 960	17 946 499	6 643 854	-	-	147 842 313	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	112 353 232	17 946 499	8 557 675	-	-	138 857 407	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		10 898 728	(0)	(1 913 821)	-	-	8 984 907	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite (309)	s/o	112 000	---	---	---	---	112 000	7
8	Apports reçus à titre de dotations (compte 311)	s/o	-	-	-	-	-	-	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables (compte 312)	s/o	-	-	-	-	-	-	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	-	0	10 642 942	-	-	10 642 942	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	10 642 942	-	-	-	-	10 642 942	11
12	Sous-total		367 786	0	8 729 121	-	-	9 096 907	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		(18 936 630)	(0)	42 552 360	-	-	23 615 730	13

RÉPARTITION DES SOLDES DE FONDS<sup>2</sup>

14	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	1 487 006		22 174 962			23 661 968	14
15	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---			-	15
16	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(20 423 636)	---	---	---	---	(20 423 636)	16
17	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---			-	17
18	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---			-	18
19	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	20 377 398	---	---	20 377 398	19
20	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(18 936 630)	-	42 552 360	-	-	23 615 730	20

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

Ces montants doivent être saisis manuellement.

Université du Québec en Outaouais  
 Produits par fonction - Fonds de fonctionnement  
 de l'exercice terminé le 30 avril 2024  
 en \$

Annexe 1

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	-	---	12 317 640	---	-	---	---		12 317 640	1
2	---	---	563 425	---	---	---	---		563 425	2
3	---	---	616 064	---	---	---	---		616 064	3
4	---	---	56 340	---	---	---	---		56 340	4
5	-	---	9 363 390	---	-	---	---		9 363 390	5
6	-	---	-	---	-	---	---		-	6
7	-	---	-	---	392 619	---	---		392 619	7
8	-	811 852	3 213 797	-	-	1 192 525	-		5 218 174	8
9	292	-	327 560	-	-	-	-		327 852	9
<b>10</b>	<b>292</b>	<b>811 852</b>	<b>26 458 216</b>	<b>-</b>	<b>392 619</b>	<b>1 192 525</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28 855 504</b>	<b>10</b>
11	-	-	85 516 771	---	-	50 489	---		85 567 260	11
12	76 564	15 992	1 653	18 589	120 660	1 000	-		234 458	12
13	8 658	-	1 529 783	-	-	-	-		1 538 441	13
14	45 118	-	31 130	-	5 909	-	-		82 157	14
<b>15</b>	<b>130 340</b>	<b>15 992</b>	<b>87 079 337</b>	<b>18 589</b>	<b>126 569</b>	<b>51 489</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>87 422 316</b>	<b>15</b>
16	---	---	1 572 612	---	100	-	-		1 572 712	16
17	---	---	-	---	---	---	---		-	17
18	-	-	-	---	-	-	-		-	18
19	10 352	48 137	1 942	-	-	(15 676)	-		44 755	19
20	19 999	-	2 555	-	162 797	57 103	-		242 454	20
21	---	---	41 865	---	---	---	---		41 865	21
22	-	-	634 278	---	130 157	-	-		764 435	22
23	308 942	61 939	78 406	587	20 810	726 506	2 802 648		3 999 837	23
24	272 326	-	26 934	3 131	5 691	-	-		308 082	24
<b>25</b>	<b>611 618</b>	<b>110 077</b>	<b>2 358 591</b>	<b>3 718</b>	<b>319 555</b>	<b>767 933</b>	<b>2 802 648</b>	<b>-</b>	<b>6 974 140</b>	<b>25</b>
<b>26</b>	<b>742 250</b>	<b>937 921</b>	<b>115 896 144</b>	<b>22 307</b>	<b>838 743</b>	<b>2 011 947</b>	<b>2 802 648</b>	<b>-</b>	<b>123 251 960</b>	<b>26</b>

**Université du Québec en Outaouais**  
**Charges par fonction - Fonds de fonctionnement**  
**de l'exercice terminé le 30 avril 2024**  
**en \$**

Annexe 2

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	<b>Masse salariale</b>									1	
2	Direction	1 069 886	293 474	2 658 610	153 791	170 280	182 892	-	4 528 933	2	
3	Gérance	-	-	-	53 400	-	-	-	53 400	3	
4	Enseignants-chercheurs	32 988 911	-	54 884	-	9 710	-	-	33 053 505	4	
5	Chargés de cours	15 001 829	-	70 994	-	-	-	-	15 072 823	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	546 407	-	21 193	-	4 623	-	-	572 222	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	482 728	-	30 737	4 367	12 924	84 975	-	615 730	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	4 402 216	2 239 530	3 475 444	401 417	666 415	726 862	-	11 911 885	8	
9	Personnel de soutien technique	1 669 321	1 536 858	823 072	142 619	187 596	66 980	-	4 426 446	9	
10	Personnel de soutien de bureau	2 847 331	1 016 459	1 866 886	129 084	59 339	438 847	-	6 357 946	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	-	-	-	393 444	-	-	-	393 444	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	12 042 687	1 155 431	2 060 128	288 530	247 305	323 774	-	16 117 855	12	
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	129 957	16 772	(18 380)	(9 520)	38 293	35 294	-	192 415	13	
<b>14</b>	<b>Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>71 181 272</b>	<b>6 258 524</b>	<b>11 043 568</b>	<b>1 557 133</b>	<b>1 396 484</b>	<b>1 859 623</b>	<b>-</b>	<b>93 296 604</b>	<b>14</b>	
15	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	(245 000)	(245 000)	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	89 672	-	-	-	-	-	-	89 672	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	-	-	-	-	-	-	-	-	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	162 138	5 626	111 066	-	1 001	1 177	1 475	282 483	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 017 705	15 727	217 269	5 496	67 627	101 034	672	1 425 531	19	
20	Bourses (735)	303 555	-	2 142	-	4 500	245 931	-	556 129	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	263 826	15 920	680 179	23 827	2 606	156 341	13 835	1 156 534	21	
22	Fournitures et matériel (745)	398 075	1 241 989	230 472	104 335	16 638	49 824	62 801	2 104 134	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	23	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	1 028 824	700 315	1 575 802	3 270 037	373 296	850 597	299 908	8 098 779	24	
25	Volumes et périodiques (750)	49 524	1 101 222	26 250	-	-	1 945	373	1 179 315	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	57 767	146 405	345	1 451 915	-	34 471	330 362	2 021 266	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	1 370	-	2 187	266 076	720	949	124 126	395 427	27	
28	Location-exploitation (830)	3 093	-	33 838	489	1 714	1 609	83 555	124 298	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	103 777	202 492	3 347	226 143	222	8 870	110 733	655 585	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	25 063	9 375	153 433	969	7 293	25 903	26 446	248 482	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	33	
34	Autres charges (860, 870)	-	-	989 481	-	-	-	-	989 481	34	
<b>35</b>	<b>Total des charges autres</b>	<b>3 504 391</b>	<b>3 439 073</b>	<b>4 025 813</b>	<b>5 349 287</b>	<b>475 616</b>	<b>1 478 650</b>	<b>1 054 286</b>	<b>(245 000)</b>	<b>19 082 116</b>	<b>35</b>
36	Ventes internes (878)	(32 173)	-	-	-	(37 250)	-	(62 895)	(132 318)	36	
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	39 090	4 015	44 070	2 924	2 447	14 285	-	106 830	37	
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	38	
<b>39</b>	<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	<b>3 511 308</b>	<b>3 443 088</b>	<b>4 069 882</b>	<b>5 352 211</b>	<b>440 813</b>	<b>1 492 935</b>	<b>991 391</b>	<b>(245 000)</b>	<b>19 056 628</b>	<b>39</b>
<b>40</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>74 692 580</b>	<b>9 701 612</b>	<b>15 113 450</b>	<b>6 909 344</b>	<b>1 837 297</b>	<b>3 352 558</b>	<b>991 391</b>	<b>(245 000)</b>	<b>112 353 232</b>	<b>40</b>

Université du Québec en Outaouais  
**Produits par fonction - Fonds avec restrictions**  
**de l'exercice terminé le 30 avril 2024**  
**en \$**

Annexe 3

	Enseignement-Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Autres frais facturés aux étudiants (459)	-	-	-	-	-	-	-	-	1
<b>2</b>	<b>Total des produits provenant des étudiants</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>
3	Subvention du Ministère (515)	2 650 506	-	(1 715)	-	1 158 016	1 749 517	-	5 556 324	3
4	Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	4 725 926	-	-	-	351 413	10 000	-	5 087 338	4
5	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	5 716 779	-	-	-	18 390	-	-	5 735 169	5
6	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 428, 429)	542 064	-	-	7 107	128 443	131	-	677 745	6
<b>7</b>	<b>Total des subventions</b>	<b>13 635 275</b>	-	<b>(1 715)</b>	<b>7 107</b>	<b>1 656 262</b>	<b>1 759 647</b>	-	<b>17 056 576</b>	<b>7</b>
8	Intérêts et de dividendes (435)	-	-	-	-	-	-	-	-	8
9	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	-	---	---	---	---	-	9
10	Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	-	-	-	-	-	10
11	Produits provenant d'une fondation (446)	207 093	-	-	-	190 885	-	-	397 978	11
12	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	1 164 827	-	-	-	68 322	23 231	-	1 256 380	12
13	Gains sur vente de placements (526)	---	---	-	---	---	---	---	-	13
14	Transfert de coûts indirects (865, 866)	(634 278)	-	-	-	(130 157)	-	-	(764 435)	14
15	Ventes externes (460)	-	-	-	-	-	-	-	-	15
16	Autres produits (466, 470)	-	-	-	-	-	-	-	-	16
<b>17</b>	<b>Total des produits autres</b>	<b>737 642</b>	-	-	-	<b>129 049</b>	<b>23 231</b>	-	<b>889 923</b>	<b>17</b>
<b>18</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>14 372 917</b>	-	<b>(1 715)</b>	<b>7 107</b>	<b>1 785 311</b>	<b>1 782 879</b>	-	<b>17 946 499</b>	<b>18</b>

Université du Québec en Outaouais  
Charges par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2024  
en \$

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	<b>Masse salariale</b>									1
2	Direction	3 657	-	-	-	-	-	-	3 657	2
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4	Enseignants-chercheurs	170 752	-	-	-	-	-	-	170 752	4
5	Chargés de cours	370 556	-	-	-	11 120	21 435	-	403 111	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	2 990 278	-	-	-	73 629	-	-	3 063 907	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	1 270 234	-	-	-	72 573	46 695	-	1 389 502	7
8	Personnel professionnel non enseignant	1 288 925	-	-	-	546 512	299 421	-	2 134 858	8
9	Personnel de soutien technique	324 683	-	-	-	8 403	50 748	-	383 834	9
10	Personnel de soutien de bureau	195 926	-	-	-	-	144 221	-	340 147	10
11	Personnel de métier et ouvrier	56 922	-	-	-	-	-	-	56 922	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	1 210 977	-	-	-	147 038	125 708	-	1 483 723	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	51 203	-	(1 733)	-	-	(66 655)	-	(17 186)	13
14	<b>Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>7 934 115</b>	<b>-</b>	<b>(1 733)</b>	<b>-</b>	<b>859 274</b>	<b>621 571</b>	<b>-</b>	<b>9 413 227</b>	<b>14</b>
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	-	-	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	-	-	-	-	-	-	-	-	16
17	Formation et perfectionnement (710)	17 465	-	-	-	846	-	-	18 310	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 104 636	-	-	-	69 036	884	-	1 174 557	18
19	Bourses (735)	2 953 411	-	-	-	22 821	1 060 450	-	4 036 682	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	910 485	-	-	-	615 560	3 700	-	1 529 745	20
21	Fournitures et matériel (745)	218 997	-	18	5 575	27 748	7 222	-	259 560	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	1 111 457	-	(8 049)	-	186 354	89 012	-	1 378 774	23
24	Volumes et périodiques (750)	11 409	-	-	-	-	-	-	11 409	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	16 223	-	-	1 532	-	-	-	17 755	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	23 455	-	-	-	1 990	-	-	25 445	26
27	Location exploitation (830)	6 056	-	-	-	1 508	-	-	7 564	27
28	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	28
29	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	47 350	-	-	-	173	460	-	47 983	29
30	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	30
31	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	-	-	-	-	-	-	-	-	31
32	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	32
33	Autres charges (860, 870)	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34	<b>Total des charges autres</b>	<b>6 420 944</b>	<b>-</b>	<b>(8 031)</b>	<b>7 107</b>	<b>926 037</b>	<b>1 161 727</b>	<b>-</b>	<b>8 507 784</b>	<b>34</b>
35	Ventes internes (878)	-	-	-	-	-	-	-	-	35
36	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	17 859	-	8 049	-	-	(420)	-	25 488	36
37	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	37
38	<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	<b>6 438 802</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>7 107</b>	<b>926 037</b>	<b>1 161 308</b>	<b>-</b>	<b>8 533 272</b>	<b>38</b>
39	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>14 372 917</b>	<b>-</b>	<b>(1 715)</b>	<b>7 107</b>	<b>1 785 311</b>	<b>1 782 879</b>	<b>-</b>	<b>17 946 499</b>	<b>39</b>

## **ÉTATS DU TRAITEMENT**

# ÉTATS DU TRAITEMENT

Rapport de l'auditeur indépendant

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration  
de l'Université du Québec en Outaouais

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de la direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de la direction incluses dans l'état du traitement 2023-2024 aux Tableaux 1 et 2 ci-joint de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice terminé le 30 avril 2024, ainsi que du résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement l'« état du traitement »).

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université du Québec en Outaouais conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note complémentaire afférente à l'état du traitement, qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université du Québec en Outaouais à répondre aux exigences du *Guide de déclaration, État du traitement 2023-2024 requis en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, Chapitre E-14.1)*. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément au référentiel comptable qui est décrit à la note complémentaire ce qui implique de déterminer si ce référentiel d'information financière applicable est acceptable dans les circonstances pour la préparation de l'état du traitement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université du Québec en Outaouais.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université du Québec en Outaouais.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>*

Le 26 septembre 2024

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A132837

# Formulaire de déclaration

Nom	Prénom	Titre du poste occupé	Fonction	Intérim (oui / non)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Salaire de base	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)				Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés (\$)
								Autres éléments du traitement imposable	Salaire de base + Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale	
Laberge	Murielle	Rectrice	REC	non	12.0		232 001	4 904	236 905	0	0	27 922
Godmaire	Alain	Vice-recteur à l'administration et aux ressources	VR	non	12.0		188 377	4 400	192 777	0	0	3 914
Beauséjour	Vincent	Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	VR	non	12.0		188 377	6 118	194 495	0	0	5 417
El Zaim	Adel	Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	VR	non	12.0		188 377	5 685	194 062	0	0	29 116
Forget	Hélène	Doyen(ne des études	DOY	non	3.2		166 403	173	166 576	0	0	0
Demers	Stéphanie	Doyen(ne des études	DOY	non	3.8		160 618	184	160 802	0	0	1 785
Lamprois	Eric	Doyen de la gestion académique	DOY	non	11.6		166 403	3 880	170 283	0	0	268
Lepage	Mario	Doyen de la gestion académique	DOY	oui	1.0		166 403	1 024	167 427	0	0	0
Blackburn	Dave	Doyen de la formation continue et au service-conseil	DOY	non	12.0		152 821	4 532	157 353	0	0	3 589
Panquette	Jonathan	Doyen de la recherche et de la création	DOY	non	1.1		166 403	8 216	174 619	0	0	0
Beaudry	Simon	Doyen de la recherche et de la création	DOY	non	1.0		166 403	218	166 621	0	0	162
Quelliet	Sophie	Secrétaire générale	SG	non	12.0		143 978	8 082	152 060	0	0	2 133

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie <sup>(2)</sup>	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	32,73	Le plus élevé	162 667	39 977
		Moyenne	134 780	13 445
		Le moins élevé	84 861	991
Personnel de direction des services	18,99	Le plus élevé	143 978	18 538
		Moyenne	133 897	5 845
		Le moins élevé	97 381	0
Personnel de gérance des emplois de soutien	0,62	Le plus élevé	77 997	2 917
		Moyenne	78 168	6 398
		Le moins élevé	77 573	1 050

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)<sup>(2)</sup> Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement <sup>(2)</sup>	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	21,81	Le plus élevé	12 647
		Moyenne	4 708
		Le moins élevé	86
Personnel de direction des services	16,95	Le plus élevé	11 887
		Moyenne	3 880
		Le moins élevé	33
Personnel de gérance des emplois de soutien	0,62	Le plus élevé	454
		Moyenne	881
		Le moins élevé	92

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)<sup>(2)</sup> Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

	Oui ou non
Pendant l'année 2023-2024, est-ce que des membres du personnel de direction supérieure bénéficient d'une indemnité de transition au sein de l'établissement?	non
Est-ce que des droits d'indemnité de départ sont détenus et non exercés pendant l'année 2023-2024 par les membres du personnel de direction supérieure?	oui

Si oui, le coût ou la valeur imposable de cet avantage doit être inscrit ci-dessous.

Si oui, la valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2023-2024 doit être déclarée ci-dessous, pour chaque membre du personnel de direction supérieure.

## Note 1 - Valeur monétaire des droits d'indemnités de départs détenus et non exercés (3.6.2)

Nom	Prénom	Fonction	Commentaires	Coût
Forget	Hélène	DOY		166 403 \$
Laberge	Murielle	REC		232 001 \$

## Note 2 - Éléments du traitement imposables du chef d'établissement (3.6.3)

Nom	Prénom	Fonction	Commentaires	Coût
Laberge	Murielle	REC	Assurance-maladie	2 213 \$
Laberge	Murielle	REC	Assurance mutilation	15 \$
Laberge	Murielle	REC	Assurance vie	593 \$
Laberge	Murielle	REC	Allocation automobile	2 083 \$

## Note 3 - Tableaux 2 - Autres éléments du traitement imposable et Tableau 3 - Allocations et frais remboursés (Catégorie de personnel : Personnel de gérance des emplois de soutien)

La moyenne pour la catégorie "Personnel de gérance des emplois de soutien" dépasse le montant le plus élevé étant donné que le calcul de la moyenne correspond à la somme des montants versés divisée par l'effectif qui est inférieur à 1.

## **1. Méthodes comptables**

L'état du traitement a été préparé conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans le *Guide de déclaration, État du traitement 2023-2024 requis en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, Chapitre E-14.1)*, présentant les définitions des composantes du traitement, soit le salaire de base, les autres éléments du traitement, les indemnités de départ, les sommes d'argent et les avantages directs ou indirects reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de dons pour le soutien financier de l'établissement et, finalement, les frais remboursés et les allocations devant être exclus.

De plus, la direction est responsable de déterminer le référentiel comptable puisque ce dernier n'est pas défini dans le *Guide de déclaration, État du traitement 2023-2024 requis en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, Chapitre E-14.1)*.

La direction a choisi les critères de constatation et d'évaluation des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada*.

Les frais remboursés et les allocations incluent tous les paiements versés directement à la personne au titre de ses dépenses professionnelles. Ces paiements ne se limitent pas aux dépenses ayant un rapport direct avec la personne concernée et peuvent inclure des règlements liés à d'autres personnes ou le remboursement d'autres achats à la personne concernée.

# **RAPPORT SUR LA PERFORMANCE**

# RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

## Grille des indicateurs

Nom de l'établissement :		Université du Québec en Outaouais					Date :	2024-10-08
							Page 1 de 6	
I. Éléments d'information		II. Observations						
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS								
		Année universitaire (Effectif intra au trimestre d'automne)						
		Unité	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024 <sup>1</sup>	provenance
	<b>Étudiant</b>							
1	Effectif étudiant total	n	6 940	6 913	6 489	6 333	6 408	MES
2	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	%	64,4%	64,6%	63,5%	64,2%	67,1%	MES
3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	%	35,6%	35,4%	36,5%	35,8%	32,9%	MES
4	Effectif étudiant au 2e cycle professionnel*	%	71,9%	74,2%	74,4%	75,2%	76,0%	MES
5	Effectif étudiant au 2e cycle recherche	%	28,1%	25,8%	25,6%	24,8%	24,0%	MES
6	Effectif étudiant au 3e cycle	%	3,4%	3,6%	3,8%	4,5%	4,8%	MES
7	Effectif étudiant internationaux	n	457	378	445	563	782	MES
8	Effectif étudiant internationaux	%	6,6%	5,5%	6,9%	8,9%	12,2%	MES
9	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	6	2	1	2	2	MES
10	Stagiaires postdoctoraux	n	14	10	17	27	31	MES
11	Résidents en médecine	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	MES
	<b>Enseignants-chercheurs</b>							
12	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	U
13	Hommes	n	6	3	2	6	9	U
14	Femmes	n	6	12	3	7	12	U
15	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	<b>234</b>	<b>242</b>	<b>237</b>	<b>230</b>	<b>238</b>	BCI
16	Hommes	n	108	107	108	101	107	BCI
17	Femmes	n	126	135	129	129	131	BCI
18	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	<b>458</b>	<b>425</b>	<b>433</b>	<b>453</b>	<b>470</b>	BCI
19	Hommes	n	224	200	209	213	215	BCI
20	Femmes	n	234	224	224	239	254	BCI
21	Nombre moyen de cours par professeur	n	3,1	3,2	2,9	3,0	2,9	U
22	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	1,3	1,5	1,4	1,5	1,5	U
23	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	23,6	22,7	21,3	21,0	20,0	U
24	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	6,1	5,9	6,0	6,5	6,9	U
25	Cours donnés par les professeurs	%	37,6%	39,0%	34,3%	36,3%	35,8%	U

26	Cours donnés par les chargés de cours	%	58,4%	57,2%	61,8%	59,5%	60,2%	U	
27	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	4,0%	3,8%	3,9%	4,2%	4,0%	U	
	<b>Remarques</b>								
	<p>* : Regroupe tous les étudiants, de deuxième cycle, qui ne sont pas inscrits à la maîtrise recherche.  1: Étudiant / Trimestre d'automne 2023: version des données en date du 2024-07-16.  Enseignants-chercheurs / Données préliminaires au 1er octobre 2023 (avant amendements).  Le nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire et le nombre de chargés de cours de l'année universitaire incluent les personnes identifiées avec un sexe de type « Inconnu » ou « Non binaire ».</p>								

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais												Date :
												Page 2 de 6
I. Éléments d'information		II. Observations										
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif intra par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Baccalauréat et autres sanctions	Unité	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024 <sup>2</sup>		
		Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	
94	<b>Total<sup>1</sup></b>	n	4 484	1 032	4 493	1 003	4 166	891	3 907	932	3 940	828
95	Sciences de la santé	n	916	131	970	153	911	139	823	159	745	99
96	Sciences pures	n										
97	Sciences appliquées	n	210	29	224	16	208	13	246	27	327	26
98	Arts	n	76	21	72	31	66	21	60	22	71	19
99	Lettres	n	48	12	45	13	41	11	40	5	30	2
100	Sciences humaines	n	962	121	936	135	941	98	889	113	893	97
101	Éducation	n	669		670		628	19	648	37	605	44
102	Droit	n		19		15		10		11	68	11
103	Administration	n	1 563	563	1 530	550	1 328	461	1 167	416	1 163	379
104	Études plurisectorielles	n	40		46		43		34	6	38	12
105	Sans objet	n		136		90		119		136		139
106	Valeur indéterminée	n										
107	<b>Femmes</b>	%	<b>70,3%</b>	<b>68,2%</b>	<b>70,8%</b>	<b>69,9%</b>	<b>70,9%</b>	<b>71,6%</b>	<b>70,4%</b>	<b>69,8%</b>	<b>69,7%</b>	<b>70,9%</b>
108	Sciences de la santé	%	86,5%	84,0%	87,9%	86,3%	87,3%	84,9%	86,5%	87,4%	88,5%	90,9%
109	Sciences pures	%										
110	Sciences appliquées	%	14,8%	27,6%	14,7%	37,5%	14,4%	15,4%	16,7%	14,8%	22,3%	26,9%
111	Arts	%	65,8%	76,2%	69,4%	67,7%	75,8%	90,5%	75,0%	77,3%	73,2%	73,7%
112	Lettres	%	68,8%	91,7%	75,6%	92,3%	70,7%	81,8%	67,5%	100,0%	70,0%	100,0%
113	Sciences humaines	%	79,6%	65,3%	78,0%	71,9%	77,7%	84,7%	78,3%	72,6%	79,1%	79,4%
114	Éducation	%	88,5%		88,4%		86,0%	78,9%	87,0%	70,3%	87,9%	79,5%
115	Droit	%		73,7%		53,3%		60,0%		36,4%	66,2%	81,8%
116	Administration	%	55,4%	65,7%	56,2%	67,1%	56,5%	68,5%	55,1%	69,7%	54,4%	69,4%
117	Études plurisectorielles	%	60,0%		58,7%		65,1%		67,6%	16,7%	63,2%	25,0%
118	Sans objet	%		70,6%		62,2%		58,8%		61,0%		62,6%
119	Valeur indéterminée	%										

Remarques												
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.												
2: Trimestre d'automne 2023: version des données en date du 2024-07-16.												
2e cycle - Maîtrise + autres sanctions		Unité	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024 <sup>2</sup>	
			Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions
120	<b>Total<sup>1</sup></b>	n	<b>907</b>	<b>280</b>	<b>887</b>	<b>282</b>	<b>881</b>	<b>302</b>	<b>887</b>	<b>320</b>	<b>1 001</b>	<b>330</b>
121	Sciences de la santé	n	79	72	106	73	113	94	134	79	125	91
122	Sciences pures	n	13		12		23		26		26	
123	Sciences appliquées	n	42	13	25	14	29	16	38	27	84	26
124	Arts	n	34		20		16		20		25	
125	Lettres	n	6		3		1		1		1	
126	Sciences humaines	n	267	12	277	13	270	13	255	11	246	11
127	Éducation	n	54	1	61	7	75	3	69	6	107	22
128	Droit	n										
129	Administration	n	402	178	374	173	350	163	344	181	384	166
130	Études plurisectorielles	n	10		9		4				3	
131	Sans objet	n		4		2		13		16		14
132	Valeur indéterminée	n										
133	<b>Femmes</b>	%	<b>64,5%</b>	<b>69,6%</b>	<b>68,5%</b>	<b>69,5%</b>	<b>67,4%</b>	<b>72,2%</b>	<b>67,5%</b>	<b>62,2%</b>	<b>64,0%</b>	<b>68,5%</b>
134	Sciences de la santé	%	91,1%	91,7%	92,5%	89,0%	92,0%	92,6%	92,5%	88,6%	89,6%	86,8%
135	Sciences pures	%	46,2%		41,7%		60,9%		61,5%		65,4%	
136	Sciences appliquées	%	21,4%	15,4%	16,0%	7,1%	20,7%	18,8%	10,5%	14,8%	10,7%	15,4%
137	Arts	%	58,8%		80,0%		62,5%		55,0%		60,0%	
138	Lettres	%	50,0%		33,3%		100,0%		100,0%		100,0%	
139	Sciences humaines	%	83,9%	75,0%	83,0%	69,2%	84,1%	69,2%	84,7%	90,9%	84,1%	63,6%
140	Éducation	%	90,7%	100,0%	88,5%	71,4%	77,3%	66,7%	81,2%	83,3%	81,3%	81,8%
141	Droit	%										
142	Administration	%	49,0%	65,2%	51,6%	65,9%	49,1%	65,0%	49,7%	57,5%	49,7%	64,5%
143	Études plurisectorielles	%	50,0%		77,8%		50,0%				66,7%	
144	Sans objet	%		25,0%		100,0%		84,6%		37,5%		78,6%
145	Valeur indéterminée	%										
Remarques												
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.												
2: Trimestre d'automne 2023: version des données en date du 2024-07-16.												

	3e cycle - Doctorat + autres sanctions	Unité	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024 <sup>2</sup>	
			Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions
146	<b>Total<sup>1</sup></b>	n	<b>233</b>	<b>4</b>	<b>248</b>	<b>0</b>	<b>248</b>	<b>1</b>	<b>285</b>	<b>2</b>	<b>306</b>	<b>3</b>
147	Sciences de la santé	n	4		10		7		11		9	
148	Sciences pures	n	9		9		12		17		19	
149	Sciences appliquées	n	44		42		43		52		62	
150	Arts	n	4		5		6		8		7	
151	Lettres	n										
152	Sciences humaines	n	105		109		120		131		146	
153	Éducation	n	19		15		14		23		23	
154	Droit	n										
155	Administration	n	43	3	52		46	1	43	2	40	2
156	Études plurisectorielles	n	5		6							
157	Sans objet	n		1								1
158	Valeur indéterminée	n										
159	<b>Femmes</b>	%	<b>63,1%</b>	<b>50,0%</b>	<b>59,7%</b>		<b>58,5%</b>	<b>0,0%</b>	<b>63,2%</b>	<b>0,0%</b>	<b>61,1%</b>	<b>66,7%</b>
160	Sciences de la santé	%	75,0%		90,0%		85,7%		90,9%		100,0%	
161	Sciences pures	%	55,6%		77,8%		50,0%		47,1%		52,6%	
162	Sciences appliquées	%	29,5%		26,2%		20,9%		34,6%		33,9%	
163	Arts	%	75,0%		60,0%		50,0%		62,5%		57,1%	
164	Lettres	%										
165	Sciences humaines	%	81,0%		75,2%		76,7%		78,6%		73,3%	
166	Éducation	%	68,4%		53,3%		64,3%		69,6%		73,9%	
167	Droit	%										
168	Administration	%	48,8%	33,3%	46,2%		45,7%	0,0%	48,8%	0,0%	47,5%	50,0%
169	Études plurisectorielles	%	80,0%		83,3%							
170	Sans objet	%		100,0%								100,0%
171	Valeur indéterminée	%										

Remarques												
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.												
2: Trimestre d'automne 2023: version des données en date du 2024-07-16.												
	Total - Grades + autres sanctions	Unité	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024 <sup>2</sup>	
			Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions
172	<b>Total<sup>1</sup></b>	n	<b>5 624</b>	<b>1 316</b>	<b>5 628</b>	<b>1 285</b>	<b>5 295</b>	<b>1 194</b>	<b>5 079</b>	<b>1 254</b>	<b>5 247</b>	<b>1 161</b>
173	Sciences de la santé	n	999	203	1 086	226	1 031	233	968	238	879	190
174	Sciences pures	n	22		21		35		43		45	
175	Sciences appliquées	n	296	42	291	30	280	29	336	54	473	52
176	Arts	n	114	21	97	31	88	21	88	22	103	19
177	Lettres	n	54	12	48	13	42	11	41	5	31	2
178	Sciences humaines	n	1 334	133	1 322	148	1 331	111	1 275	124	1 285	108
179	Éducation	n	742	1	746	7	717	22	740	43	735	66
180	Droit	n		19		15		10		11	68	11
181	Administration	n	2 008	744	1 956	723	1 724	625	1 554	599	1 587	547
182	Études plurisectorielles	n	55		61		47		34	6	41	12
183	Sans objet	n		141		92		132		152		154
184	Valeur indéterminée	n										
185	<b>Femmes</b>	%	<b>69,1%</b>	<b>68,5%</b>	<b>69,9%</b>	<b>69,8%</b>	<b>69,7%</b>	<b>71,7%</b>	<b>69,5%</b>	<b>67,8%</b>	<b>68,1%</b>	<b>70,2%</b>
186	Sciences de la santé	%	86,8%	86,7%	88,4%	87,2%	87,8%	88,0%	87,4%	87,8%	88,7%	88,9%
187	Sciences pures	%	50,0%		57,1%		57,1%		55,8%		60,0%	
188	Sciences appliquées	%	17,9%	23,8%	16,5%	23,3%	16,1%	17,2%	18,8%	14,8%	21,8%	21,2%
189	Arts	%	64,0%	76,2%	71,1%	67,7%	71,6%	90,5%	69,3%	77,3%	68,9%	73,7%
190	Lettres	%	66,7%	91,7%	72,9%	92,3%	71,4%	81,8%	68,3%	100,0%	71,0%	100,0%
191	Sciences humaines	%	80,6%	66,2%	78,8%	71,6%	78,9%	82,9%	79,6%	74,2%	79,4%	77,8%
192	Éducation	%	88,1%	100,0%	87,7%	71,4%	84,7%	77,3%	85,9%	72,1%	86,5%	80,3%
193	Droit	%		73,7%		53,3%		60,0%		36,4%	66,2%	81,8%
194	Administration	%	54,0%	65,5%	55,1%	66,8%	54,7%	67,5%	53,7%	65,8%	53,1%	67,8%
195	Études plurisectorielles	%	60,0%		63,9%		63,8%		67,6%	16,7%	63,4%	25,0%
196	Sans objet	%		69,5%		63,0%		61,4%		58,6%		64,3%
197	Valeur indéterminée	%										
Remarques												
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.												
2: Trimestre d'automne 2023: version des données en date du 2024-07-16.												

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais													Date :			
													Page 3 de 6			
I. Éléments d'information			II. Observations													
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE			Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade													
			2013		2015		2017		2019		2020		2021		2022	
Taux de réussite des études de baccalauréat			n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
198	Persévérance après 1 an		1 115	85,0%	1 128	82,6%	1 019	84,8%	1 035	87,3%	1 007	86,1%	892	85,8%	905	86,2%
199	Diplomation après 6 ans		1 115	78,2%	1 128	78,6%	1 019	78,6%								
<b>Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant</b>																
200	Sciences de la santé		109	84,4%	143	88,1%	115	87,8%								
201	Sciences pures															
202	Sciences appliquées		35	54,3%	48	41,7%	39	56,4%								
203	Arts		42	73,8%	34	55,9%	28	85,7%								
204	Lettres		17	70,6%	7	42,9%	10	50,0%								
205	Sciences humaines		275	74,9%	277	80,1%	270	85,9%								
206	Éducation		269	81,8%	209	81,8%	212	77,4%								
207	Droit															
208	Administration		365	80,0%	406	80,0%	344	73,5%								
209	Études plurisectorielles		3	0,0%	4	25,0%	1	0,0%								
210	Sans objet															
<b>Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant</b>			<b>124</b>	<b>67,7%</b>	<b>121</b>	<b>62,0%</b>	<b>165</b>	<b>57,0%</b>	<b>185</b>	<b>62,7%</b>						
211																
212	Sciences de la santé		7	85,7%	10	50,0%	15	86,7%	27	92,6%						
213	Sciences pures						3	0,0%	3	33,3%						
214	Sciences appliquées		4	75,0%	6	66,7%	21	23,8%	12	58,3%						
215	Arts		6	33,3%	11	36,4%	6	33,3%	5	20,0%						
216	Lettres		0		3	33,3%	3	33,3%								
217	Sciences humaines		67	68,7%	49	73,5%	61	59,0%	82	51,2%						
218	Éducation		4	25,0%	3	33,3%	2	50,0%	5	40,0%						
219	Droit															
220	Administration		32	78,1%	36	58,3%	51	66,7%	48	77,1%						

221	Études plurisectorielles	4	25,0%	3	100,0%	3	66,7%	3	33,3%						
222	Sans objet														
223	<b>Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant</b>	<b>27</b>	<b>70,4%</b>	<b>34</b>	<b>61,8%</b>										
224	Sciences de la santé														
225	Sciences pures														
226	Sciences appliquées	5	40,0%	10	70,0%										
227	Arts														
228	Lettres														
229	Sciences humaines	20	75,0%	17	70,6%										
230	Éducation	1	100,0%	5	40,0%										
231	Droit														
232	Administration	1	100,0%	2	0,0%										
233	Études plurisectorielles														
234	Sans objet														
	<b>Remarques</b>														

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais		Date :						
		Page 4 de 6						
I. Éléments d'information		II. Observations						
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade						
Durée moyenne des études au baccalauréat		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
235	Sciences de la santé	2,6	2,6	2,5	2,4	2,6		
236	Sciences pures							
237	Sciences appliquées	3,9	4,0	4,1	3,5	3,5		
238	Arts	2,7	2,6	2,6	3,1	2,5		
239	Lettres	3,6	2,7	3,6	3,0	2,9		
240	Sciences humaines	3,1	3,1	3,0	3,1	3,0		
241	Éducation	3,9	3,7	3,8	3,8	3,9		
242	Droit							
243	Administration	2,9	2,9	3,0	2,9	2,9		
244	Études plurisectorielles		4,7	3,3	2,0			
245	Sans objet							
246	Valeur indéterminée							
247	Ensemble des secteurs	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>		
Durée moyenne des études de maîtrise		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
248	Sciences de la santé	1,0	1,0	1,0	1,1	1,3	1,2	1,1
249	Sciences pures							2,3
250	Sciences appliquées	1,7		2,7	2,5	2,1	2,1	1,2
251	Arts	2,7	3,2	3,3	3,7	3,5	3,7	3,0
252	Lettres		3,4	4,0		3,3		
253	Sciences humaines	2,0	2,0	1,8	2,0	2,1	2,3	2,2
254	Éducation	3,7		2,3	3,3	2,3	3,7	3,2
255	Droit							
256	Administration	1,7	2,0	2,1	2,2	2,1	2,2	1,9
257	Études plurisectorielles	1,7		1,7		2,3	2,1	1,7
258	Sans objet							
259	Valeur indéterminée							
260	Ensemble des secteurs	<b>1,9</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>	<b>1,8</b>
Durée moyenne des études de doctorat		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

261	Sciences de la santé							
262	Sciences pures							
263	Sciences appliquées	5,0	5,3	5,1				
264	Arts							
265	Lettres							
266	Sciences humaines	5,5	5,6	5,7				
267	Éducation	6,0	2,7	2,8				
268	Droit							
269	Administration	5,7	7,3					
270	Études plurisectorielles							
271	Sans objet							
272	Valeur indéterminée							
273	Ensemble des secteurs	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>	<b>5,3</b>				
	<b>Remarques</b>							

Nom de l'établissement :		Université du Québec en Outaouais			Date :	2024-06-20		
					Page 5 de 6			
<b>I. Éléments d'information</b>		<b>II. Observations</b>						
<b>INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL</b>								
<b>Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)</b>								
	<b>Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi</b>	<b>Unité</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024<sup>1</sup></b>
274	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>197</b>	<b>204</b>	<b>197</b>	<b>210</b>	<b>207</b>	<b>216</b>
275	Direction	n	13	12	9	12	13	12
276	Haute direction	n	4	4	2	2	3	3
277	Autre personnel de direction	n	9	8	7	10	10	9
278	Professeurs	n	115	116	108	108	103	107
279	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	2	1	2	3	4	6
280	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	2	1	2	3	4	6
281	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	0	0	0	0	0	0
282	Personnel de gérance	n	0	0	1	1	1	0
283	Personnel professionnel	n	28	33	38	44	44	50
284	Personnel technique	n	23	25	21	21	27	28
285	Personnel de bureau	n	9	10	11	12	7	7
286	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	7	7	7	9	8	6
287	Personnel métiers et services	n	7	7	7	9	8	6
288	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0	0
289	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>339</b>	<b>354</b>	<b>370</b>	<b>365</b>	<b>360</b>	<b>378</b>
290	Direction	n	12	14	15	14	14	15
291	Haute direction	n	1	1	2	2	1	1
292	Autre personnel de direction	n	11	13	13	12	13	14
293	Professeurs	n	132	132	143	136	134	141
294	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	7	8	9	10	13	10
295	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	7	8	9	10	13	10
296	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	0	0	0	0	0	0
297	Personnel de gérance	n	0	0	0	0	0	0

298	Personnel professionnel	n	49	61	67	68	72	82
299	Personnel technique	n	41	39	38	36	35	38
300	Personnel de bureau	n	98	100	98	101	92	92
301	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	0	0	0	0	0	0
302	Personnel métiers et services	n	0	0	0	0	0	0
303	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0	0
304	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>536</b>	<b>558</b>	<b>567</b>	<b>575</b>	<b>567</b>	<b>594</b>
305	Direction	n	25	26	24	26	27	27
306	Haute direction	n	5	5	4	4	4	4
307	Autre personnel de direction	n	20	21	20	22	23	23
308	Professeurs	n	247	248	251	244	237	248
309	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	9	9	11	13	17	16
310	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	9	9	11	13	17	16
311	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	0	0	0	0	0	0
312	Personnel de gérance	n	0	0	1	1	1	0
313	Personnel professionnel	n	77	94	105	112	116	132
314	Personnel technique	n	64	64	59	57	62	66
315	Personnel de bureau	n	107	110	109	113	99	99
316	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	7	7	7	9	8	6
317	Personnel métiers et services	n	7	7	7	9	8	6
318	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0	0
<b>Remarques</b>								
<p>Le dénombrement des professeurs exclut la direction académique qui est comptabilisée sous « Autre personnel de direction ».</p> <p>La section « Total » inclut les personnes identifiées avec un sexe de type « Inconnu » ou « Non binaire ».</p> <p>Les données sur le personnel ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année et ce, sans égard au statut d'emploi, conformément aux directives de la grille. Cette méthode de calcul ne fournit qu'un portrait partiel des effectifs universitaires, en raison de l'exclusion de tout le personnel à temps partiel, et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier, comme par le passé.</p> <p>1 : Les données sur le personnel pour l'année 2023-2024 sont préliminaires (avant amendements).</p>								

I. Éléments d'information

II. Observations

INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE

Revenus de recherche par source de financement (IFR)		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
		k\$	k\$	k\$	k\$	k\$
319	<b>Revenus de recherche (total)</b>	<b>8 060</b>	<b>9 287</b>	<b>9 320</b>	<b>13 643</b>	<b>15 809</b>
320	<b>Montant total des programmes d'infrastructure de la FCI</b>	<b>43</b>	<b>464</b>		<b>646</b>	<b>202</b>
	<b>Montant de recherche du gouvernement Canada (excluant les revenus des programmes FCI)</b>	<b>3 508</b>	<b>4 387</b>	<b>4 136</b>	<b>5 580</b>	<b>6 021</b>
321	Chaires de recherche du Canada	640	560	560	680	600
322	Organismes subventionnaires canadiens	2 665	3 546	3 463	4 682	4 198
323	Autres gouvernement du Canada	204	281	113	217	1 223
324	<b>Montant de recherche du Québec</b>	<b>2 516</b>	<b>3 038</b>	<b>3 302</b>	<b>5 114</b>	<b>6 285</b>
325	Fonds de recherche du Québec	1 119	1 561	1 602	2 482	3 894
326	Gouvernement du Québec	1 397	1 477	1 700	2 631	2 391
327	<b>Autres sources</b>	<b>1 992</b>	<b>1 397</b>	<b>1 882</b>	<b>2 303</b>	<b>3 301</b>
328	Contrats	64	23	29	61	47
328.1						
991	<b>Exclusion</b>	<b>2 136</b>	<b>1 990</b>	<b>2 390</b>	<b>1 890</b>	<b>3 217</b>
992	Non associé à un professeur-chercheur	639	733	1 012	1 148	2 848
993	FIR du gouvernement fédéral	1 136	1 160	1 232		
995	Services professionnels	361	97	146	741	369

Remarques

--

<b>Revenus de recherche par source de financement (IFUC-ACPAU)</b>		<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
		<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>
319.1	<b>Revenus de recherche (total)</b> <b>(ACPAU ligne 25)</b>	<b>9 411</b>	<b>11 434</b>	<b>12 028</b>	<b>14 166</b>	
320.1	<b>Montant total des programmes d'infrastructure de la FCI</b> <b>(ACPAU ligne 5)</b>	<b>182</b>	<b>567</b>	<b>194</b>	<b>327</b>	
321.1	<b>Montant de recherche du gouvernement Canada</b> <b>(excluant les revenus des programmes FCI)</b>	<b>5 552</b>	<b>6 404</b>	<b>6 414</b>	<b>6 937</b>	
	Section organismes subventionnaires canadiens					
329	CRSH (ACPAU ligne 1)	2 038	2 511	2 258	2 501	
330	Santé Canada (ACPAU ligne 2)					
331	CRSNG (ACPAU ligne 3)	1 134	1 291	1 712	1 599	
332	IRSC (ACPAU ligne 4)	315	379	229	297	
333	Chaires de recherche du Canada (ACPAU ligne 6)	822	821	810	830	
334	Autres, Gouvernement du Canada (ACPAU ligne 7)	1 243	1 402	1 405	1 710	
335	<b>Subventions de recherche du Québec</b> <b>(tiré de la table 7 de l'ACPAU)</b>	<b>2 703</b>	<b>3 652</b>	<b>4 379</b>	<b>5 368</b>	
336	Fonds de recherche du Québec	937	1 292	1 730	2 410	
337	FRQ-S	413	444	419	687	
338	FRQ-NT	83	158	478	863	
339	FRQ-SC	441	690	833	860	
340	Autres sources provinciales	1 766	2 213	2 649	2 958	
341	<b>Secteur privé</b> <b>(ACPAU lignes 15 à 20)</b>	<b>955</b>	<b>801</b>	<b>1 051</b>	<b>1 434</b>	
341.1	<b>Autres sources</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>-10</b>	<b>100</b>	

#### Remarques

--	--	--	--	--	--

<b>Chaires de recherche (nombre)</b> <b>(SIRU)</b>		<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
		<b>n</b>	<b>n</b>	<b>n</b>	<b>n</b>	<b>n</b>
342	<b>Unité de recherche</b>					
343	Chaire de recherche du Canada	5	4	4	5	6
344	Autres chaires de recherche	3	2	4	5	7

#### Remarques

--	--	--	--	--	--

<b>Revenus de recherche par secteur disciplinaire (IFR)</b>		<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
		<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>
345	<b>Fonds de recherche (total)</b>	<b>8 060</b>	<b>9 287</b>	<b>9 320</b>	<b>13 643</b>	<b>15 809</b>
345.01	Sciences de la santé	1 199	1 129	673	868	997
345.02	Sciences pures	2 715	3 062	3 190	4 645	7 813
345.03	Sciences appliquées	637	1 004	1 024	1 003	1 177
345.04	Arts	47	84	8	263	260
345.05	Lettres	76	23	15		
345.06	Sciences humaines	2 434	2 655	3 267	3 588	3 355
345.07	Éducation	570	769	563	1 357	1 137
345.08	Droit				40	26
345.09	Administration	333	405	562	383	1 042
345.10	Autres	48	156	17	1 495	2

#### Remarques

--	--	--	--	--	--

<b>Taux de professeurs disposant de fonds de recherche publics ou privés provenant de l'extérieur de l'université (IFR)</b>		<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
		<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
346	<b>Professeurs-chercheurs financés</b>	<b>68,7</b>	<b>61,2</b>	<b>63,3</b>	<b>72,6</b>	<b>69,4</b>
346.01	Sciences de la santé	80,8	85,7	85,2	89,3	77,4
346.02	Sciences pures	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
346.03	Sciences appliquées	81,0	75,0	85,7	71,4	72,7
346.04	Arts	40,0	10,0	30,0	60,0	55,6
346.05	Lettres	60,0	50,0	33,3		
346.06	Sciences humaines	84,7	74,7	76,4	83,8	81,8
346.07	Éducation	81,8	72,2	66,7	87,9	84,8
346.08	Droit				66,7	50,0
346.09	Administration	37,7	26,9	31,8	35,7	38,6
346.10	Autres	50,0	75,0	50,0	100,0	25,0

#### Remarques

--	--	--	--	--	--

<b>Montant median des revenus de recherche par professeur chercheur (IFR)</b>		<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
		<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
347	<b>Financement médian (ensemble des secteurs)</b>	<b>17 874</b>	<b>26 680</b>	<b>26 087</b>	<b>26 909</b>	<b>29 442</b>
347.01	Sciences de la santé	10 882	12 299	8 955	15 740	12 466
347.02	Sciences pures	160 257	242 848	210 772	418 098	333 113
347.03	Sciences appliquées	23 000	36 500	27 000	28 000	61 227
347.04	Arts	11 315	84 127	2 667	15 056	16 582
347.05	Lettres	10 770	11 515	15 084		
347.06	Sciences humaines	21 803	25 367	40 998	31 226	34 420
347.07	Éducation	10 744	26 389	20 075	41 613	25 924
347.08	Droit				20 141	10 000
347.09	Administration	7 150	14 598	12 000	6 497	16 314
347.10	Autres	23 898	16 614	8 652	28 563	2 300

**Remarques**

--

## Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, DGPP, DSIG, BCI.

No de ligne Début	No de ligne fin	Page 1- Étudiants-enseignants		
1	11	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil. L'effectif intra est utilisé ici.	
7	8	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens). Au Canada, le concept des « étudiants internationaux » comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles. ** Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de discriminer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.	
9		Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise. La variable Entente de mobilité est égale à soit 20, 21, 22 ou 37.	
12	14	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. <i>Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des « nouveaux professeurs réguliers » (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants).</i> Les professeurs invités sont exclus.	
15	17	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	Professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en <i>modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement</i> , incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module ainsi que ceux occupant des postes de la <i>direction académique</i> , tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, sumuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein.  Les professeurs ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.  Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition des lignes 15 à 17 et 28 à 60 et la définition de la ligne 278 (Professeurs) de la page 5 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL. Voir aussi les définitions des lignes 277 (autre personnel de direction) et 275 (Direction) de la page 5 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.	SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des professeurs à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, <i>Description du fichier de base des professeurs, Source SYSPER, 9 janvier 2014</i> , et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i> .  SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER o dont au moins une fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ; o ET pour qui cette fiche d'emploi présente également un régime emploi qualitatif à « temps plein » (V212 = 1) ; o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de cette fiche d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ; o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre Les emplois de professeurs sont sélectionnés de la façon suivante : Tout emploi d'un employé identifié dans la population des professeurs déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER o dont la fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ; o ET dont la fiche d'emploi présente un régime emploi qualitatif à « temps plein » ou « ne s'applique pas » (V212 = 1, 8) ; o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de ces fiches d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ; o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre
18	20	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour au moins un cours déclaré dans le Système GDEU durant l'année universitaire. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours de l'année universitaire ne comprend pas, par exemple, les chargés de cours qui auraient obtenu durant l'année universitaire qu'une rémunération pour des activités de « gestion académique », ou ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Dans les faits, les chargés de cours engagés à la charge de cours sont dénombrés s'ils avaient reçu, dans l'année universitaire, au moins une rémunération de base pour l'enseignement d'une activité menant à des crédits universitaires.  Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.  Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 18 à 20 et 61 à 93) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 5, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.  La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.	SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des chargés de cours dans l'année » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, <i>Définition du fichier de base des chargés de cours, Livrable demandé par le MEES au 31 mars 2016, Système sur les personnes des établissements universitaires québécois (SYSPER), 27 novembre 2020</i> , et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i> .  SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER ; ■ Qui, dans l'année de déclaration, avait reçu au moins une rémunération de base pour une activité dont le sigle est trouvé dans la table de référence des activités du Système GDEU et ce, dans le cadre d'un emploi dans le groupe d'emploi "Chargé de cours". Extrait du <i>Manuel SYSPER 2019-2020 (version 15 juin 2020)</i> , pages 47-50 : Chargés de cours (groupe d'emploi avec valeur « 22 ») « Regroupe les chargés de cours engagés à la charge ou qui sont rémunérés au cours. Ce groupe inclut les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les post-doctorats même s'ils enseignent. »  Par exemple, si la seule rémunération reçue par le chargé de cours durant l'année de déclaration est une rétroactivité, ce chargé de cours ne sera pas dans le fichier de base. La population est « inclusive » : les chargés de cours de la population sélectionnée qui auraient d'autres emplois appartenant à un autre groupe d'emploi durant l'année sont inclus. Par exemple, un chargé de cours à l'automne, qui obtient un emploi de professeur en hiver, serait inclus dans la population.

28	60	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 15 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire du département du professeur.</p> <p>Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. Ces informations sont regroupées selon douze regroupements disciplinaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>	Voir la source et la sélection de la population de la ligne 15 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants), ainsi que le document de définition des éléments du cube : <i>Définition des éléments du cube des professeurs à temps plein, vue au 1er octobre, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 24 avril 2020.</i>
61	93	Chargés de cours dans l'année universitaire selon le secteur disciplinaire prépondérant et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 18 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire prépondérant du chargé de cours.</p> <p>Voir <i>Table de conversion</i> pour le détail des regroupements.</p> <p>Le regroupement disciplinaire prépondérant est défini à l'aide des codes disciplinaires des cours des chargés de cours. L'ensemble des cours enseignée dans l'année est pris en considération.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>	Voir la source et la sélection de la population de la ligne 18 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants).

Page 2- Étudiants par cycle		
94	197	Effectif étudiants
94	119	1er cycle - Autres sanctions
120	145	2e cycle - Autres sanctions
146	171	3e cycle - Autres sanctions
		Définitions des domaines "Sans objet" et "Valeur indéterminée".
		Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Effectif intra.
		Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.
		Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.
		Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.
		Le domaine "Sans objet" réfère à une situation où l'étudiant (e) est inscrit dans un programme pour lequel un ensemble d'activités suivies se voit exclu du calcul de l'EEETP, comme par exemple (mais non exclusivement) les activités visées par l'accueil et l'intégration, l'année préparatoire, les propédeutiques, les études libres, etc. Le domaine "Valeur indéterminée" réfère à des nouvelles composantes de programmes donc qui ne sont pas encore classées dans un domaine.

Page 3- Réussite

		Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.
		Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat est typiquement présentés après 6 ans tandis que celui à la maîtrise est après 4 ans et celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.
		Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. Voir <i>Liste_formules</i> .
198		Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur sur le nombre d'étudiants contenu dans la cohorte de départ. . Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. Voir <i>Liste_formules</i> .
199	210	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.  Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 268)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. Voir <i>Liste_formules</i> .
211	222	Taux de réussite après 4 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 4 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
223	234	Taux de réussite après 8 ans au doctorat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un doctorat en 8 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
198	234	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes de nouveaux inscrits, qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 198 à 234.

**Page 4 - Durée des études**

235 273 Durée moyenne des études

La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats, en 4 ans ou moins pour les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Plus précisément, la moyenne de la durée des études correspond au rapport de la somme des durées des études complétées (en trimestres ou en années), sur le nombre total des étudiants qui ont diplômés. Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.

Page 5- Personnel

Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*, p. 47-50.

Veillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés.

Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.

274	318	Effectif à temps plein au 1er octobre selon le groupe d'emploi	<p>Dénombrément des employés à temps plein ayant reçu une rémunération de base au 1er octobre selon un regroupement des groupes d'emploi SYSPER. Tous les employés sont comptabilisés, peu importe leur statut relatif ou poste ou leur modalité de prestation de travail. Par exemple, les employés réguliers et les employés non réguliers font partie des effectifs, de même que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) ainsi que ceux en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 18 à 20 et 61 à 93 de la Page 1- Étudiants-enseignants) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 5, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.</p>	<p>SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Vue globale des personnels : Dénombrément et taux de rémunération de base moyen des employés à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition: Vue globale des employés à temps plein au 1er octobre. Dénombrements et taux de rémunération de base moyens, Définition et gabarit du livrable, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 20 septembre 2017 (version 2), et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>.</p> <p>SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable</p> <p>La population retenue est celle des employés déclarés dans un emploi au 1er octobre d'une année donnée avec régime d'emploi qualitatif « à temps plein », quel que soit leur statut relatif au poste ou leur modalité de prestation de travail et qui, durant cette année, n'avaient pas reçu uniquement des rémunérations de type ajustement salarial ou de type rémunération additionnelle, telles que : rétroactivité, autres ajustements de salaire, rémunération reliée aux avantages sociaux lorsque payés au départ, indemnités de départ, non applicable, etc. Les employés retenus sont déclarés avec une rémunération de base au 1er octobre et les chargés de cours sont exclus.</p> <p>Les taux de rémunération de base moyens, les écarts types et les dénombrements selon l'établissement universitaire ainsi que le regroupement d'emploi sont présentés selon les deux unités de rémunération, soit le taux horaire et le taux annuel.</p>
275	546	Direction	Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 11, 12, 13 et 14, page 48 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i> .
276		Haute direction	Regroupe la haute direction	<p><u>Haute direction (11) :</u></p> <p>Regroupe le personnel de la haute direction, soit les gestionnaires en chef des grandes structures de l'établissement universitaire telles que la vie académique, la recherche, le développement technologique, les affaires publiques, les ressources humaines et les finances. On y retrouve des fonctions telles que recteur, principal, directeur général, vice-recteur et vice-recteur adjoint. Il est à préciser qu'un directeur général devrait se trouver dans ce groupe seulement lorsqu'il représente les instances supérieures de l'établissement. Dans cette situation, il devrait être au sommet de la structure hiérarchique et agir aussi comme représentant de l'établissement dans ses relations extérieures.</p>
277		Autre personnel de direction	Regroupe la <i>direction académique (tel que doyen ou vice-doyen)</i> et les cadres (direction de service et autres cadres).	<p><u>Direction académique (12) :</u></p> <p>Regroupe le personnel de direction des facultés, des écoles et de la direction générale des études, soit les gestionnaires des structures liées à la vie académique. On y retrouve des fonctions telles que doyen, vice-doyen et directeur pédagogique. Dans certains établissements, les postes adjoint au doyen ou secrétaire de faculté font aussi partie de ce groupe d'emploi. Les critères suivants peuvent être utilisés lorsqu'il semble difficile d'établir si une fonction devrait être associée au groupe d'emploi Direction académique (12) ou au groupe d'emploi Professeur-chercheur avec fonction administrative (15).</p> <p><b>Fonctions principales :</b> la personne consacre-t-elle la majorité de son temps à ses activités d'enseignement et de recherche (V204 = 15) ou à ses fonctions administratives (V204 = 12) ?</p> <p><b>Unité d'appartenance :</b> Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne est-elle maintenue (V204 = 15) ou exclue (V204 = 12) dans son unité d'accréditation de professeur ? Le fait d'être maintenu dans son unité d'accréditation lui donne aussi habituellement droit de participer aux assemblées départementales (V204 = 15).</p> <p><b>Structure salariale :</b> Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne reçoit-elle son salaire de professeur (possiblement avec prime pour fonctions administratives) (V204 = 15) ou reçoit-elle son salaire d'une structure salariale propre au personnel de direction (V204 = 12) ?</p> <p><u>Direction de service (13) :</u></p> <p>Regroupe les gestionnaires des grands services de l'établissement. On y retrouve des fonctions telles que directeur ou directeur adjoint des ressources humaines, des finances, de l'informatique et des immeubles. On compte généralement une douzaine de directeurs de service par établissement. Il est à préciser que de façon générale, les directeurs généraux des grands services de l'établissement devraient se retrouver dans le groupe d'emploi Direction de service (13), à moins qu'ils ne se qualifient pour le groupe Haute direction (11), selon les précisions indiquées plus haut. Habituellement, les employés au sein du groupe Directeur de service relèvent directement de la haute direction.</p> <p><u>Autre cadre (14) :</u></p> <p>Regroupe les autres cadres de niveau moindre ou équivalent à l'intérieur des grands services, soit principalement des directeurs adjoints, des cadres-conseillers, des directeurs de division et des directeurs de section.</p>
278		Professeurs	<p>Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module, mais excluant les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein. Notez que les professeurs sont comptabilisés peu importe leur modalité de prestation de travail, qu'ils soient en congé sabbatique ou de perfectionnement, en congé sans solde, de maladie ou parental, en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.</p> <p>Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition de la ligne 278 (Professeurs) et la définition des lignes 15 à 17 et 28 à 60 de la Page 1- Étudiants-enseignants. Voir aussi les définitions des lignes 277 (Autre personnel de direction) et 275 (Direction) de la page 5 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.</p>	<p><u>Professeur-chercheur avec fonction administrative (15) :</u></p> <p>Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche, et qui assument certaines responsabilités administratives. Il s'agit principalement des directeurs de départements, de programmes, de modules ou de sections, de centres de recherche, de directeurs ou de titulaires de chaire et de directeurs académiques. Voir aussi les critères énoncés au groupe d'emploi Direction académique (12)</p> <p><u>Professeur-chercheur (21) :</u></p> <p>Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche.</p> <p><u>Chercheur avec rang académique (31) :</u></p> <p>Regroupe les chercheurs ou professeurs sous octroi détenteurs d'un rang académique. Habituellement, ces personnes n'exercent aucune activité d'enseignement, mais peuvent encadrer des étudiants de 2e ou de 3e cycles.</p> <p>Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 29, 33, 39 et 28 de la page 49 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>.</p>
279		Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	<p>Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants et le personnel périphérique d'enseignement ou de recherche.</p> <p>Cette ligne est le total des lignes 280 et 281.</p>	

280	Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.	<p><u>Autre personnel enseignant (29) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est l'enseignement de cours permettant l'acquisition de crédits universitaires. Ces employés n'exercent pas d'activités de recherche. Ce groupe comprend principalement des chargés de cours à temps plein, des chargés de cours à forfait, des « faculty lecturer », des « sessional lecturer », de même que des maîtres d'enseignement, des maîtres de langues, des maîtres de français, des chargés de formation et des chargés d'enseignement.</p> <p><u>Postdoctorat (33) :</u> Regroupe les détenteurs d'un Ph. D. effectuant un stage de recherche. Ces personnes occupent généralement cette fonction à temps plein.</p> <p><u>Autre personnel de recherche (39) :</u> Regroupe des employés sans rang académique œuvrant dans la recherche. Ce sont principalement des professionnels de recherche et des attachés de recherche qui occupent généralement cette fonction à temps plein.</p>
281	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examens, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.	<p><u>Personnel périphérique de l'enseignement et de la recherche (28) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examens, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.</p>
282	Personnel de gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiqués » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaitre, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.	<p><u>Gérance (16) :</u> Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiqués » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 ». À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaitre, gérant, responsable, superviseur, manager ou coordonnateur.</p>
283	Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.	<p><u>Professionnel (41) :</u> Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel (41). À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance (16).</p>
284	Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaitre. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.	<p><u>Technique (61) :</u> Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaitre. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.</p> <p><u>Aide-technique (62) :</u> <i>Uniquement dans les collectes avant 2014-2015</i> Regroupe des employés qui détiennent certaines compétences techniques sans nécessairement détenir un DEC. Leurs fonctions sont plus limitées que celles d'un technicien. Ils aident ou assistent généralement les techniciens, comme les personnes ayant pour fonction aide-technique ou aide de laboratoire.</p>
285	Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.	<p><u>Bureau (51) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.</p>
286	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 71 et 81 de la page 50 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i>
287	Personnel métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	<u>Métiers et services (71) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
288	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux, etc.	<p>Personnel périphérique de soutien (81) :</p> <p>Regroupe principalement les personnes occupant des fonctions liées aux activités périphériques de l'établissement telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux. Le libellé de leur fonction est, par exemple, arbitre, moniteur de natation, guichetier, préposé inscription ou auxiliaire administratif. Ces fonctions sont parfois reliées à des activités sporadiques, mais intensives en main d'œuvre telles que la période d'inscription.</p>
	Effectif de chargés de cours de l'année universitaire	Voir la ligne 18 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants)	

Notes générales

**Nouveau :** Le ministère cessera graduellement d'utiliser les données contenues dans le SIRU. À partir de 2023-2024, les montants de certaines rubriques pourront s'arrimer à ceux figurant dans la déclaration dans le cadre du rapport sur l'information financière des universités et des collèges (IFUC) de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).

319	<b>Revenus de recherche (total)</b>	Comptabiliser l'ensemble des montants administrés par l'université (subventions, contrats et donations) ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Dans le tableau IFUC-ACPAU, veuillez inclure aussi les montants des bourses d'excellence des étudiants gradués et des stagiaires postdoctoraux provenant des fonds subventionnaires fédéraux (CRSH, CRSNG, IRSC) et provinciaux (FRQ), ainsi que les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technologique de tout organismes et les frais indirects de recherche perçus par l'université. ** Si certaines données n'étaient pas disponible, SVP inscrire "n.d."
320	<b>Montant total des programmes d'infrastructure de la FCI</b>	Tous les montants, incluant la contrepartie des partenaires provinciaux et/ou privés.
321	<b>Montant de recherche du gouvernement Canada (excluant les revenus des programmes FCI)</b>	Tous les montants (subventions et contrats) en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
322	Chaires de recherche du Canada	<b>Revenus</b> tirés du programme fédéral des Chaires de recherche du Canada
323	Organismes subventionnaires canadiens	<b>Revenus</b> en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
324	Autres gouvernement du Canada	Comptabiliser l'ensemble des montants administrés par l'université (subventions, contrats et donations) ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-cher
325	<b>Montant de recherche du Québec</b>	
326	Fonds de recherche du Québec	Tous les montants octroyés par le Fonds de recherche du Québec, pour les secteurs de la santé, nature et technologie et société et culture
327	Gouvernement du Québec	Tous les montants (subventions et contrats) en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
328	<b>Autres sources</b>	Tous les montants des subventions, contrats et donations en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)
319.1	<b>Revenus de recherche (total)</b>	ACPAU ligne 25: Total
320.1	<b>Montant total des programmes d'infrastructure de la FCI</b>	ACPAU ligne 5: Fondation canadienne pour l'Innovation (FCI)
329	CRSH	ACPAU ligne 1: Revenus de recherche provenant du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)
330	Santé Canada	ACPAU ligne 2: Revenus de recherche provenant de Santé Canada
331	CRSNG	ACPAU ligne 3: Revenus de recherche provenant du Conseil de recherches en sciences naturelles et génie (CRSNG)
332	IRSC	ACPAU ligne 4: Revenus de recherche provenant des Instituts de recherche en santé du Canada
333	Chaires de recherche du Canada	ACPAU ligne 6: Revenus de recherche provenant du programme des chaires de recherche du Canada
334	Autres, Gouvernement du Canada	ACPAU ligne 7: les revenus provenant de toutes les entités fédérales autres que celles spécifiquement nommées dans les lignes précédentes, incluant les subventions, les contrats ou autres formes de financement. Les coûts indirects de la recherche doivent être inclus dans cette ligne (voir Tableau 6 de l'ACPAU).
335	<b>Subventions de recherche du Québec</b>	Total de la table 7 de l'ACPAU
336	Fonds de recherche du Québec	Somme des fonds provenant des trois secteurs
337	FRQ-S	Revenu de recherche provenant du Fonds de recherche du Québec - secteur santé
338	FRQ-NT	Revenu de recherche provenant du Fonds de recherche du Québec - secteur nature et technologies
339	FRQ-SC	Revenu de recherche provenant du Fonds de recherche du Québec - secteur société et culture
340	Autres sources provinciales	Revenu de recherche provenant de toutes les autres sources provinciales.
341	<b>Secteur privé</b>	ACPAU, total des lignes 15 à 20: Comprend les dons, legs, subventions et contrats de recherche venant de particuliers, d'entreprises privées, d'OBNL, de fondations, etc.
341.1	<b>Autres sources</b>	ACPAU, total des lignes 9 à 14 et 21 à 24.
342	Unités de recherche	Nombre de regroupements de chercheurs incluant les chaires, instituts, groupe, centre de recherche, etc.
343	Chaires de recherche du Canada	Nombre de chaires issues du programme fédéral des chaires de recherche du Canada
344	Autres chaires de recherche	Nombre de chaires de recherche autres que celles mentionnées à la ligne 343
345	<b>Revenus de recherche par secteur disciplinaire</b>	Ces lignes correspondent aux revenus de recherche (subventions, contrats et donations) reçus par les professeurs-chercheurs et par l'université ou ses unités de recherche durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étaient sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Comptabiliser les revenus de recherche des professeurs-chercheurs responsables et de l'université ou des unités de recherche selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

346	Taux de professeurs disposant de revenus de recherche	Taux de professeurs disposant de <b>revenus</b> de recherche publics ou privés <b>provenant de l'extérieur de l'université</b>
		Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de revenus de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 15). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
347	<b>Montant médian</b> des revenus de recherche disponibles par professeur chercheur	Calculer le montant de financement correspondant à la <b>médiane</b> des revenus de recherche par professeur de l'établissement durant l'année de référence. Inclure tous les montants compris dans les sommes indiquées au lignes 319 à 328 de la page 6. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

**Table de conversion**

<b>Sciences de la santé</b>	<b>Sciences pures</b>	<b>Sciences appliquées</b>	<b>Sciences humaines</b>	<b>Lettres</b>
Sciences fondamentales et appliquées de la santé	Sciences biologiques	Ressources naturelles	Études géopolitiques	Langues et littératures modernes autres que le français et l'anglais Langues secondes autres que le français et l'anglais
Sciences infirmières et nursing	Botanique (phytobiologie, etc.)	Agriculture Pédologie, aménagement et conservation des sols	Communications et journalisme	Latin, latin-grec
Périnalité	Zoologie	Zootecnie	Psychologie	Traduction
Médecine	Microbiologie	Étude de la faune (régions sauvages, pêcheries, gibier)	Sciences sociales Anthropologie	Langues et littératures françaises ou anglaises
Médecine et chirurgie expérimentales	Biochimie	Sciences et technologie des aliments	Économique	Littérature comparée Humanités gréco-latines, et archéologie classique
Médecine dentaire	Biophysique	Phytotechnie	Histoire	Linguistique (phonétique, sémantique, philologie) Français, en général et langue maternelle
Optométrie	Génétique	Design de l'environnement	Géographie	Français, langue seconde
Pharmacie et sciences pharmaceutiques	Mathématique	Architecture Architecture paysagiste Architecture urbaine et aménagement	Science politique Sociologie	Anglais, langue seconde Anglais, en général et langue maternelle
Diététique et nutrition Ergothérapie	Probabilités et statistiques Mathématiques appliquées	Design industriel	Études urbaines	Pluridisciplinaire (lettres)
Physiothérapie	Actuariat	Urbanisme Sciences de l'informatique	Démographie Ethnologie et ethnographie	
Chiropratique	Sciences physiques Météorologie et sciences de l'atmosphère Géologie (minéralogie, etc.)	Ingénierie Génie aérospatial, aéronautique et astronautique	Sexologie	
Orthophonie et audiologie Thérapies alternatives Santé communautaire et épidémiologie	Chimie	Génie agricole, génie rural	Économie rurale et agricole	
Ergonomie	Sciences de la terre		Psycho-éducation	
Autres professions de la santé	Océanographie	Génie alimentaire	Sciences domestiques	
Médecine vétérinaire Pluridisciplinaire (sciences de la santé)	Énergie Hydrologie, sciences de l'eau Pluridisciplinaire (sciences pures)	Génie biologique et biomédical Génie chimique Génie civil, de la construction et du transport Génie électrique, électronique et des communications Génie mécanique	Sciences médiévales Service social Animation sociale ou communautaire Orientation, information scolaire et professionnelle Récréologie	

Génie géologique

Sciences sociales et humanités

Génie industriel et administratif  
Génie métallurgique et des  
matériaux

Philosophie

Sciences religieuses  
Pluridisciplinaire (sciences  
humaines)

Génie minier

Génie physique

Génie nucléaire

Géodésie (arpentage)

Génie informatique et de la  
construction des ordinateurs

Génie des pâtes et papiers

Génie forestier, foresterie et  
sciences du bois (sylviculture)

Génie agro-forestier

Sciences de l'activité physique

Pluridisciplinaire (sciences  
appliquées)

Éducation	Droit	Administration	Arts	Autres
Pluridisciplinaire (sciences de l'éducation)	Droit	Administration des affaires Comptabilité, sciences comptables	Beaux-arts et arts appliqués Arts plastiques (peinture, dessin, sculpture)	Études Autresles Environnement (qualité du milieu et pollution)
Didactique (art d'enseigner) Formation des enseignants au préscolaire		Information de gestion	Histoire de l'art	Carrières militaires
Formation des enseignants au préscolaire et au primaire Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire		Opérations bancaires et finance	Musique	Non applicable
Formation des enseignants spécialistes en adaptation scol. (orthopédagogie)		Gestion et administration des entreprises	Musicologie (histoire et littérature)	
Formation des enseignants au secondaire		Recherche opérationnelle	Art dramatique Mouvement expressif, danse, mime, rythmique	
Form. des enseignants de l'ens. professionnel au secondaire et au collégial		Marketing et achats		
Formation des enseignants au collégial		Affaires sur le plan international	Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor)	
Pédagogie universitaire Éducation des adultes et formation permanente		Gestion du personnel Relations industrielles	Cinématographie Photographie Arts graphiques (communications graphiques)	
		Économie des affaires		
		Administration scolaire	Pluridisciplinaire (arts)	
		Gestion des services de santé Coopération		
		Gestion de la production		
		Administration publique		
		Pluridisciplinaire (administration)		
		Bibliothéconomie et archivistique		

## Résumé des indicateurs de cheminement universitaire utilisés par le MES

Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG.

Champ	Formule
Taux de réussite	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Taux de persévérance	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3;INS5;INS4;INS6;INS2)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Total cohorte	=AB1+AB2+DIP1+DIP2+DIP3+INS1+INS2+INS3+INTER+INS4+INS5+INS6+INS7

Élément	Formule
---------	---------

### Légende des composantes des formules

AB1	Abandon des études avec une sanction autre que celle initialement visée
AB2	Abandon des études sans aucune sanction
DIP1	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Autre domaine d'études
DIP2	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Même domaine d'études
DIP3	Diplômés, sanction obtenue: Même discipline / Même domaine d'études
INS1	Inscrits, attestation ou microprogramme ou aucune sanction
INS2	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études supérieur
INS3	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Même cycle d'études
INS4	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Autre domaine d'études
INS5	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Même domaine d'études
INS6	Inscrits, même sanction: Même discipline / Même domaine d'études
INS7	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études inférieur
INTER	Interruption des études

Note: une étudiante ou un étudiant est considéré situation d'abandon s'il n'a pas obtenu la sanction visée, et qui, au moment de l'observation, n'est pas inscrit aux études depuis au moins cinq trimestres consécutifs. Autrement, l'étudiant sera classé en interruption. Cette situation est rétroactive avec la mise à jour des fichiers.

# Mesures prises pour l'encadrement des étudiant·es

## MESURES PHARES D'ENCADREMENT DES ÉTUDIANT·ES

- Soutien à la réussite et à la persévérance des étudiant·es

Au cours de l'année 2023-2024, l'Équipe de soutien à l'apprentissage et à la réussite a considérablement enrichi son offre de services pour accompagner les personnes étudiantes, en mettant particulièrement l'accent sur le mentorat et le tutorat par les pairs. Ces initiatives visent à favoriser non seulement leur réussite académique, mais également leur intégration sociale et communautaire, en renforçant leur engagement dans la vie universitaire.

Le Centre de mentorat par les pairs a joué un rôle central en offrant des stratégies conçues pour enrichir l'expérience des personnes étudiantes. En mettant l'accent sur des compétences essentielles telles que l'organisation du travail, la gestion du temps et l'adaptation aux exigences universitaires, ce centre aide les personnes étudiantes à mieux structurer leurs études et à maximiser leur productivité. En parallèle, le Centre de tutorat par les pairs s'est concentré sur les disciplines où les personnes étudiantes rencontrent traditionnellement le plus de difficultés, notamment la comptabilité, la finance, l'informatique et les mathématiques. Ce soutien personnalisé permet de clarifier des concepts souvent complexes et contribue directement à l'amélioration des résultats académiques.

Afin de répondre aux nouvelles exigences du TECFÉE, un test clé pour les futurs enseignants, l'Équipe de soutien à l'apprentissage et à la réussite a réorganisé ses services en 2023-2024. Ce changement s'est accompagné de l'embauche de deux personnes à temps plein et une à temps partiel, permettant une réponse plus efficace aux besoins des personnes étudiantes. De plus, une réflexion approfondie a été amorcée pour développer des méthodes d'accompagnement qui répondent aux défis engendrés par ces nouvelles exigences.

En complément de ces services, diverses activités de formation ont été mises en place pour aider les personnes étudiantes à développer les compétences essentielles à la poursuite de leurs études universitaires, que ce soit en classe ou en dehors. Par exemple, de nouveaux ateliers de soutien en français écrit ont été spécialement conçus pour les personnes étudiantes en sciences de l'éducation. Un outil d'autoévaluation des compétences a également été mis à jour et promu auprès de toutes les personnes étudiantes inscrites à l'UQO, permettant une meilleure identification des forces et des axes d'amélioration. En parallèle, des guides et tutoriels ont été élaborés pour aider les personnes étudiantes à maîtriser les outils technologiques indispensables à leur réussite. Enfin, des formations sur l'intégrité académique et la prévention du plagiat ont été renforcées, offrant aux personnes

étudiantes une meilleure compréhension des bonnes pratiques en matière d'éthique académique. Au total, près de 50 activités de formation visant l'acquisition de compétences essentielles à la poursuite des études universitaires ont été organisées, avec une participation totale d'environ 250 personnes étudiantes.

Les Centres d'aide en français écrit (CAFÉ) ont poursuivi leurs efforts en proposant des ateliers de grammaire, des séances de mentorat individuel ainsi que des consultations personnalisées, répondant ainsi aux besoins spécifiques d'un large éventail de personnes étudiantes. Ces services ont été enrichis par des formations collectives en format hybride, facilitant l'accès à une plus grande diversité de personnes étudiantes, quel que soit leur emplacement ou leur emploi du temps.

L'élaboration d'ateliers de préparation aux études universitaires a permis d'offrir cinq sessions intensives à la fin août 2023, favorisant une meilleure préparation des nouveaux inscrits. Un projet pilote a également été lancé pour promouvoir la diversité des parcours académiques et soutenir les transitions, notamment du collégial à l'université. Les nouvelles personnes étudiantes identifiées comme étant en difficulté, notamment par leur cote R, ont bénéficié d'un suivi personnalisé et d'un plan d'intervention spécifique visant à faciliter leur intégration et à maximiser leurs chances de réussite.

Enfin, pour encourager l'inspiration et la motivation au sein de la communauté étudiante, des capsules vidéo mettant en avant des modèles inspirants ont été créées. Réalisées avec des personnes étudiantes actuelles ou récemment diplômées dans des domaines comme le travail social, la psychoéducation et l'informatique, ces vidéos présentent leurs parcours académiques, leurs défis et les bénéfices de leur formation. Ces témoignages, largement promus en ligne, visent à encourager et à inspirer les personnes étudiantes en leur montrant des exemples concrets de succès.

Ces initiatives, combinant innovation, inclusion et soutien personnalisé, renforcent le cadre d'accompagnement offert aux personnes étudiantes pour les aider à réussir et à persévérer dans leur parcours universitaire.

- Adaptation des services aux étudiant·es en situation de handicap

Le Service aux étudiants en situation de handicap (SESH) a connu une croissance significative au cours de l'année 2023-2024, témoignant de l'importance croissante de l'accompagnement personnalisé pour les personnes étudiantes ayant des besoins particuliers. Le nombre total de personnes étudiantes suivi par ce service a augmenté de 17 % par rapport à l'année précédente, passant de 642 à 752 personnes. Cette hausse notable s'explique en grande partie par l'augmentation du nombre de nouvelles personnes étudiantes ayant recours au service, qui est passé de 430 en 2022-2023 à 520 en 2023-2024. Cette progression illustre non seulement une meilleure reconnaissance des besoins des

personnes étudiantes en situation de handicap, mais aussi une sensibilisation accrue à l'accessibilité des services mis à leur disposition.

Les troubles déficitaires de l'attention (TDA) continuent d'être la catégorie la plus représentée parmi les personnes étudiantes suivies, représentant 42 % de l'ensemble des cas. Viennent ensuite les déficiences multiples, qui concernent 17 % des personnes étudiantes, et les troubles d'apprentissage, qui touchent 16 % de la population étudiante suivie par le SESH. Cette répartition reflète les réalités complexes auxquelles ces personnes étudiantes sont confrontées, et souligne l'importance des adaptations individualisées dans le cadre de leur parcours universitaire.

Cette augmentation constante reflète une meilleure accessibilité des services ainsi qu'un besoin croissant de soutien pour les personnes étudiantes en situation de handicap. Les efforts continus pour répondre à cette demande accrue incluent des ajustements des ressources humaines et matérielles, garantissant ainsi un encadrement toujours mieux adapté aux besoins spécifiques des personnes étudiantes.

- Engagement accru lors des journées d'accueil et d'intégration

En septembre 2023, une forte augmentation des inscriptions aux journées d'accueil a été observée sur nos deux principaux campus, témoignant d'un regain d'intérêt notable de la part des personnes étudiantes pour ces événements essentiels. Au campus de Gatineau, le taux de participation s'est établi à 27 %, tandis qu'à Saint-Jérôme, il a atteint un impressionnant 36 %. Ces chiffres illustrent l'engagement croissant des personnes étudiantes envers ces journées de transition et l'importance cruciale de ces journées dans le processus d'intégration des nouvelles personnes étudiantes, en les aidant à naviguer dans leur environnement académique et social. Par ailleurs, il révèle la nécessité d'élaborer des stratégies ciblées pour améliorer encore davantage la participation et assurer que toutes les personnes étudiantes puissent bénéficier pleinement de ces occasions d'accueil et d'orientation.

Parallèlement, les taux de satisfaction des personnes étudiantes concernant l'organisation de ces journées demeurent remarquablement élevés. À Gatineau, la satisfaction générale a atteint un impressionnant 88 % en hiver 2024, marquant une légère augmentation par rapport au 87 % enregistré à l'automne précédent. De même, à Saint-Jérôme, un résultat similaire a été constaté, avec un taux de satisfaction atteignant 92 % en hiver 2024, en hausse par rapport au 90 % de l'automne 2023. Ces résultats positifs soulignent l'efficacité des efforts déployés pour améliorer tant l'organisation que l'accueil des participants, et ils indiquent que ces initiatives portent véritablement leurs fruits. Cependant, il est crucial de continuer à maintenir cette qualité pour garantir une expérience optimale et enrichissante à toutes les personnes étudiantes, leur permettant ainsi de tirer le meilleur parti de leur engagement académique.

Pour maximiser la participation, des stratégies de communication renforcées ont été mises en place, notamment des actions de relance ciblées. À Gatineau, un total de 260 appels de confirmation a été effectué au cours de l'hiver 2024, tandis qu'à Saint-Jérôme, 166 appels ont été réalisés, visant à assurer une meilleure communication avec les personnes étudiantes inscrites. Ces initiatives ont joué un rôle crucial en contribuant à garantir une participation plus active et à renforcer l'engagement des personnes étudiantes avant leur arrivée sur le campus. Malgré ces efforts, la présence aux journées d'accueil demeure inférieure aux attentes, surtout à Gatineau, où le taux de présence s'est établi à seulement 26 % en hiver 2024. Cela souligne ainsi la nécessité d'optimiser davantage les processus de suivi afin d'encourager une participation plus significative à l'avenir.

## AUTRES MESURES D'ENCADREMENT DES ÉTUDIANT·ES

- Efficacité et intensification des services psychosociaux

En 2023-2024, les services psychosociaux ont soutenu un total de 342 personnes étudiantes, réalisant ainsi 813 interventions, ce qui équivaut à une moyenne de 2,38 interventions par personne étudiante. Ce chiffre indique clairement une intensification marquée du suivi, en particulier au cours de la période hivernale, où la moyenne a grimpé à 3,46 interventions par personne étudiante. De plus, il est significatif de noter que 26 % des personnes étudiantes ont bénéficié de plus de 3 interventions, tandis que 6 % ont reçu plus de 7 interventions, reflétant la complexité des cas traités. Ces données mettent en lumière non seulement l'augmentation des demandes pour ces services, mais également la nécessité d'un soutien continu et adapté, surtout pour les personnes étudiantes qui rencontrent des difficultés académiques ou personnelles majeures. Il est donc nécessaire de reconnaître l'importance d'une intervention proactive et d'un accompagnement personnalisé pour favoriser la réussite et le bien-être des personnes étudiantes dans leur parcours académique.

- Optimisation de l'accompagnement étudiant

Pour assurer un encadrement efficace des personnes étudiantes, le renforcement des compétences du personnel académique et administratif est essentiel. En 2023-2024, le Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (CSIPU) a contribué à la réussite étudiante en organisant 50 formations sous forme d'ateliers, de journées d'études et de webinaires, touchant environ 680 participants, principalement des personnes enseignantes. Deux journées pédagogiques intensives ont été spécifiquement conçues pour les nouvelles personnes enseignantes, réunissant environ 40 participants.

Des ateliers ont abordé des thématiques cruciales telles que les approches pédagogiques inclusives et les pratiques évaluatives. Une journée d'étude a été consacrée à la réflexion sur les stratégies d'encadrement aux cycles supérieurs. Quatre formations collectives sur l'autochtonisation et la décolonisation ont également été proposées, intégrant des expériences immersives avec des masques de réalité virtuelle. Ces initiatives ont permis de renforcer l'engagement pédagogique et de mieux outiller le personnel enseignant pour soutenir la réussite étudiante, dans un contexte toujours plus inclusif et innovant.

# Programmes d'activités de recherche

## PRINCIPALES ORIENTATIONS DE RECHERCHE

Pour la période 2023-2024, l'UQO a poursuivi son développement actif en recherche et en création en établissant de forts partenariats dans sa communauté. L'optimisation du financement en recherche s'est réalisée grâce à la diversification des sources de revenus : programmes ministériels, organismes subventionnaires canadiens et québécois, partenaires industriels et organismes du milieu.

Une orientation de recherche qui a été particulièrement fructueuse à l'UQO en 2023-2024 est centrée sur le développement durable et l'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques. Grâce à un partenariat avec Conservation de la nature Canada et l'Institut Kenauk, les chercheuses et les chercheurs de l'UQO continuent de mettre de l'avant des projets novateurs à haut impact pour la société québécoise et mondiale. C'est dans le contexte de cette orientation que s'inscrivent d'ailleurs deux faits saillants décrits dans la prochaine section de ce rapport, notamment une Chaire de recherche du Canada en socioécologie et un projet de recherche majeur sur la diversité des forêts.

L'étude des impacts de la transformation numérique et de la transition énergétique représente une deuxième orientation de recherche qui continue de contribuer à la notoriété de l'UQO en 2023-2024. Les chercheuses et les chercheurs de l'UQO peuvent compter sur l'interconnexion de plusieurs initiatives convergentes, notamment le CIRICS, Centre interdisciplinaire de recherche et d'innovation en cybersécurité et société et l'UMR (unité mixte de recherche) INRS-UQO en cybersécurité. L'UQO a aussi annoncé un fonds d'un million de dollars en appui à la nouvelle stratégie de développement industriel dans les Laurentides, dans le but d'intensifier le maillage entre la recherche et l'industrie pour propulser l'innovation. Dans ce contexte, l'UQO devient partenaire du nouveau Centre de formation et d'innovation (CFI) spécialisé en transport avancé dans les Laurentides, solidifiant les efforts de recherche en transport innovant.

Une troisième orientation de recherche où l'UQO a pu être influente dans son milieu en 2023-2024 s'adresse aux enjeux sociaux et économiques de la communauté, notamment la santé des familles et l'économie sociale. L'UQO se démarque par plusieurs chaires et réseaux dans ce contexte. La Chaire de recherche en économie créative et mieux-être (CRÉAT), plus particulièrement le volet « Culture en région » dirigé à l'UQO, continue d'être active dans la promotion de la recherche et des initiatives créatives et culturelles en région. Le nouveau Réseau de recherche en économie sociale et solidaire (RRÉSS), dont un axe est piloté à l'UQO, poursuit ses actions dans la documentation des trajectoires et retombées des pratiques d'économie sociale et solidaire. Toujours dans cette orientation, la Chaire de recherche du Canada sur la procréation pour autrui et les liens familiaux continue de faire rayonner l'UQO par ses travaux portant sur les dynamiques familiales et la perspective des enfants grandissant dans ces familles.

## RÉALISATIONS MARQUANTES SUR LE PLAN DE LA RECHERCHE

- L'UQO a obtenu en 2023-2024 une sixième Chaire de recherche du Canada : la Chaire de recherche du Canada en socioécologie de la conservation et de la gestion des poissons et de la faune, dirigée par la professeure Katrine Turgeon. La chaire vise à développer des outils et des connaissances pour mieux comprendre les interactions entre les humains et la nature. Elle adopte une approche transdisciplinaire et collabore avec diverses parties prenantes pour proposer des solutions de conservation adaptées aux réalités sociales et environnementales.
- Le professeur Christian Messier, de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) et son équipe bénéficient d'un financement de 7,5 M\$ du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) par le biais du programme Alliance en collaboration avec le programme MITACS et plusieurs compagnies forestières, nations autochtones, propriétaires privées et organismes à but non lucratif du Canada. Regroupant sept universités et quarante collaborateurs sur vingt-deux sites pancanadiens, c'est l'un des plus vastes projets de recherche sur la forêt jamais entrepris au pays, visant à améliorer la résilience des forêts face aux changements climatiques et à promouvoir une gestion durable des ressources forestières.
- Marie-Laure Dioh, professeure du Département de sciences administratives de l'UQO est devenue titulaire du Réseau de recherche en économie sociale et solidaire, accompagnée de trois autres professeur-es et aux côtés d'une cinquantaine de co-chercheuses et les co-chercheurs et de collaborateurs au Québec et à l'international. Le réseau cherche à promouvoir l'économie sociale et solidaire au Québec en augmentant les collaborations, les échanges d'idées et les innovations, en s'inspirant des initiatives actuelles et des recherches à venir.
- Le professeur Jérôme Dupras, de l'ISFORT à l'UQO, a été nommé cotitulaire de la nouvelle Chaire UNESCO en évaluation socio-économique de la biodiversité et des écosystèmes. La chaire cherche à comprendre comment la biodiversité contribue au bien-être humain. Elle créera des outils pour aider les décideurs à utiliser ces informations dans leurs politiques, tout en encourageant une économie respectueuse de l'environnement et équitable.
- Le Réseau Inondations InterSectoriel du Québec (RIISQ), qui est maintenant codirigé par la professeure Nathalie St-Amour de l'UQO, a vu son mandat et son financement renouvelés en 2023-2024. Le RIISQ se concentre sur la recherche avancée pour gérer les risques d'inondations et leurs impacts dans un contexte de changements climatiques. Il vise à fournir des solutions aux communautés touchées et à renforcer la préparation et la protection du Québec contre ces événements.

# **RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT**

# RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

## Priorités de développement

### **1. Campus unifié**

L'UQO compte ériger un campus unifié, un projet de développement évalué à 206 M\$ visant à rapatrier en un seul campus les installations de l'UQO à Gatineau. Actuellement, le campus de Gatineau de l'UQO est formé de deux pavillons distincts. Le projet comporte des travaux majeurs d'agrandissement et de réaménagement du pavillon Alexandre-Taché. Elle entend céder l'autre pavillon (Lucien-Brault) au Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO).

Projet phare et structurant de notre développement en Outaouais, ce nouveau campus nous permettra d'intensifier l'impact de notre présence à Gatineau, de contribuer à la création d'un véritable quartier universitaire à Gatineau en plus de créer un impact significatif sur l'amélioration de la vie étudiante et sur la création d'une identité forte pour notre université. Le nouveau campus est également un levier indéniable pour permettre à l'UQO de contrer l'exode des étudiant-es québécois vers l'Ontario. En effet, une offre de programmes bonifiée dans un campus unifié permettrait à l'UQO de rapatrier les étudiant-es du côté du Québec.

### **2. Projet de nouvelle résidence étudiante**

Le projet de la nouvelle résidence étudiante sera situé sur le terrain du pavillon Alexandre-Taché à l'intersection du boulevard Saint-Joseph. La nouvelle résidence comptera 81 logements pour 152 lits, chacun équipé d'une cuisine. Cette nouvelle capacité d'accueil s'ajoute au parc existant de 198 chambres géré par l'UQO. L'immeuble projeté de la nouvelle résidence étudiante comptera six étages et devrait ouvrir ses portes à l'automne 2026. Le projet de l'UQO vise particulièrement à pallier le manque de logements abordables à proximité du campus et à contrer la précarisation des personnes étudiantes, dont la santé financière est fragilisée par le contexte économique actuel. Le projet compte de plus sur le soutien financier de la ville de Gatineau.

### **3. Développement de programmes dans le domaine de la santé et des services sociaux**

Au cours des trois dernières années, l'UQO a entrepris une refonte substantielle de ses programmes en informatique et en ingénierie, répondant aux besoins du marché dans ce secteur prioritaire et soutenant l'économie des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Cette expansion s'est accompagnée du recrutement de nouveaux professeur-es spécialisés en cybersécurité, science des données et énergie. Les résultats sont prometteurs, avec une augmentation significative des inscriptions dans ces domaines. Forte de ce succès dans le domaine du génie et de l'informatique, l'UQO concentre ses efforts dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Pour l'année 2024-2025, l'UQO mettra l'accent sur le développement de programmes dans le domaine de la santé et des services sociaux, répondant ainsi à la pénurie de main-d'œuvre identifiée dans l'Opération

main-d'œuvre et grâce au soutien du MES. L'Université espère atteindre cet objectif en se positionnant comme un partenaire clé de la communauté, notamment avec le CISSSO et le CISSSLAU. Notons également que l'Outaouais se prépare à accueillir un nouvel hôpital en 2034 et que l'UQO, en collaboration avec les partenaires, anticipe les besoins considérables en personnel spécialisé et que dans cette optique, nous sommes à mettre en œuvre des solutions.

Les programmes ayant débuté à l'automne 2024 incluent le Baccalauréat en kinésiologie appliquée aux activités physiques adaptées, le Doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS) en collaboration avec plusieurs universités, le Programme court de premier cycle en santé psychologique et mieux-être au travail, et le Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières, profil IPS en soins aux adultes. Ces initiatives visent à répondre aux besoins croissants de la région et à former des professionnels compétents pour combler la pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur crucial.

En outre, le conseil d'administration a récemment entériné l'ouverture de plusieurs nouveaux programmes pour l'automne 2025. Parmi ceux-ci, on trouve le Doctorat conjoint en sciences infirmières, un programme offert entièrement à distance en mode synchrone, ainsi que des programmes courts de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée, et en protection de la jeunesse. De plus, un Diplôme d'études supérieures spécialisées en travail social sera également lancé.

L'UQO continue de se positionner comme un acteur majeur dans le domaine de la santé et des services sociaux, en développant des programmes de formation professionnelle qui répondent aux besoins de la communauté dans des domaines tels que la criminologie, la nutrition, la psychologie, et les sciences de la réadaptation. Ces efforts témoignent de l'engagement de l'université à contribuer activement au bien-être et au développement de la société.

## Orientations en lien avec les objectifs de la politique québécoise de financement des universités

### **1. Rehausser le taux de diplomation de la population québécoise, particulièrement dans les régions non métropolitaines**

- Cible 1 du plan stratégique : *Intensifier le recrutement et favoriser la réussite et la rétention de la population étudiante*
  - Chantier 1.1.1 *Refonte des stratégies de promotion des programmes et de recrutement d'étudiant.es, au Québec, au Canada et à l'international selon l'approche SEM (Gestion stratégique des effectifs étudiants) et incluant le renforcement des liens avec les Cégeps des territoires de référence.*
  - Chantier 1.2.2 *Mise en place de mesures d'aide aux étudiant.es qui éprouvent des problèmes de réussite.*
  - Chantier 1.2.3 *Mise en place de mesures pour faciliter l'accès aux études universitaires, particulièrement aux personnes qui ne détiennent pas un Diplôme d'études collégiales (DEC) du Québec.*

## Initiatives

- Parcours Voie d'accès UQO  
Le parcours Voie d'accès UQO permet aux étudiant-es des régions non métropolitaines, qui ont moins accès aux savoirs scientifiques et d'interactions avec ces savoirs, de développer les compétences nécessaires pour réussir des études universitaires. Les cours crédités et le soutien personnalisé de la Voie d'accès UQO leur permettent de développer notamment leurs compétences en lecture et en rédaction de textes scientifiques, identifiées comme étant des éléments manquants à leur réussite. En offrant une base d'admission aux programmes de premier cycle, il ouvre de plus les portes de l'université à ceux qui n'auraient pas eu accès autrement et favorise l'augmentation du nombre de diplômés universitaires provenant de toutes les régions.
  
- Programmation 1,2,3 UQO!  
La programmation 1,2,3 UQO! inclut des journées d'accueil en personne sur trois semaines, permettant aux étudiant-es des régions non métropolitaines de bénéficier d'un accueil personnalisé et de découvrir les ressources clés disponibles. De plus, la communauté des pairs des personnes étudiantes facilite la connexion rapide avec d'autres étudiant-es, aidant ainsi à tisser des liens avant même l'arrivée sur le campus. Ces initiatives visent à améliorer l'intégration et l'accompagnement des étudiant-es, favorisant ainsi leur réussite académique.
  
- Activités du Centre de soutien en innovation et en pédagogie universitaire (CSIPU)  
Le Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (CSIPU) permet aux personnes étudiantes des régions non métropolitaines de mieux s'intégrer dans leur parcours académique grâce à des activités de formation accessibles, telles que des ateliers de préparation aux études universitaires et des formations en format hybride. En fournissant un suivi personnalisé aux personnes étudiantes en difficulté, il répond à leurs besoins spécifiques, renforçant ainsi leurs chances de succès. Ces initiatives favorisent une plus grande équité dans l'accès à l'éducation supérieure pour toutes les personnes étudiantes.

## **2. répondre à la pénurie de main-d'œuvre, notamment dans les services publics et les secteurs considérés comme prioritaires pour l'économie québécoise**

Voici quelques exemples des chantiers en cours qui répondent aux orientations en lien avec la pénurie de main-d'œuvre :

- Cible 2 du plan stratégique : *Développer des formations riches et une pédagogie innovante*
  - Chantier 2.1.2 *Poursuite du développement des programmes dans tous les secteurs, notamment dans les domaines de la cybersécurité, des sciences infirmières et des sciences naturelles (ISFORT).*
  - Chantier 2.1.6 *Révision des règles de cheminement dans certains programmes afin de permettre des parcours diversifiés et flexibles.*

- 2.1.8 *Mise en place d'une structure et de règles pour faciliter les collaborations interdisciplinaires et intersectorielles dans l'offre de cours et de programmes.*
- 2.2.1 *Poursuite de la mise en œuvre de la politique de formation à distance.*
- 2.2.2 Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de soutien à l'innovation pédagogique.

#### Initiatives

- Développement de programmes  
 À l'automne 2024, l'UQO a lancé divers nouveaux programmes, dont le Baccalauréat en kinésiologie appliquée aux activités physiques adaptées, un Doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS), un Programme court de premier cycle axé sur la santé psychologique et le mieux-être au travail, ainsi qu'un Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières, profil IPS en soins aux adultes. Pour l'automne 2025, plusieurs nouveaux programmes ont été approuvés par le conseil d'administration : un Doctorat conjoint en sciences infirmières qui sera proposé entièrement à distance, Diplôme d'études supérieures spécialisées en travail social, un Programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée et un autre en protection de la jeunesse. Le développement d'un baccalauréat en cybersécurité est en cours. Le développement de la maîtrise et du doctorat en sciences de la biodiversité est en cours. Trois projets de certificats liés au secteur agroalimentaire sont en phase préliminaire de développement. Forte de l'ouverture de son tout nouveau programme de baccalauréat en droit à l'automne 2023, l'UQO a entamé la deuxième année du programme en 2024 et a poursuivi les efforts de développement dans ce secteur en créant un certificat en droit général qui accueillera ses premiers étudiant-es à l'automne 2025.
- Ententes DEC-BAC  
 L'UQO développe des projets de DEC-BAC en sciences infirmières et d'autres passerelles avec des programmes en Techniques d'éducation à l'enfance. Pour l'année universitaire 2024-2025, de nouvelles passerelles en informatique, psychoéducation et travail social sont en cours de développement. De plus, des passerelles avec des programmes collégiaux préuniversitaires sont envisagées, ainsi que de nouvelles initiatives dans les domaines du génie électrique et du génie informatique. Ces efforts visent à renforcer les compétences dans des secteurs jugés critiques pour l'économie du Québec.

### **3. contribuer à la promotion et à la valorisation de la langue française**

- Pilier « Valeurs » du plan stratégique : *L'ouverture : L'UQO est une université de langue française qui est ouverte sur son environnement et sur le monde. L'UQO reconnaît l'importance de la diversité culturelle et en fait la promotion. En outre, elle intègre une dimension internationale à ses activités de formation.*

#### Initiatives

- Ajout de cours de français pour les non-francophones  
 Pour contribuer à la promotion et à la valorisation de la langue française, l'UQO propose deux nouveaux cours d'appoint destinés aux non-francophones. Le premier cours a pour objectif d'aider les étudiant-es à identifier et corriger leurs erreurs grammaticales et orthographiques,

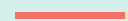
tout en favorisant l'utilisation d'un vocabulaire précis. Le second cours vise à structurer correctement les textes des étudiant-es et à construire des argumentations cohérentes et efficaces.

- Intensification des services au Centre d'aide en français écrit (CAFÉ)

L'UQO intensifie ses services au CAFÉ en embauchant de nouvelles ressources. Dans le cadre de l'adaptation aux exigences croissantes du TECFÉE, un test essentiel pour les futurs enseignants, l'Équipe de soutien à l'apprentissage et à la réussite a récemment recruté deux personnes à temps plein et une à temps partiel. Ces ajouts permettront d'améliorer l'accompagnement des étudiant-es dans leur apprentissage du français et de répondre plus efficacement à leurs besoins linguistiques. De plus, une réflexion est en cours pour développer des méthodes d'accompagnement adaptées aux défis posés par ces exigences.

# Plan stratégique (2022-2026)

# Plan stratégique



2022-2026

IL Y A TOUT  
UN MONDE



# Introduction

L'évolution rapide de la société québécoise et la fin du cycle du plan stratégique 2016-2020 de l'UQO rendaient nécessaire une prise de recul en vue de nous donner des orientations qui nous permettront de poursuivre notre développement et de renforcer notre rayonnement tant dans le milieu régional que dans les milieux national et international.

Le plan stratégique 2022-2026 de l'UQO s'appuie sur divers travaux d'analyse et de réflexion réalisés à l'automne 2021 et à l'hiver 2022 par un comité de pilotage et des groupes de travail ainsi que sur les résultats de la consultation menée auprès des membres de notre communauté universitaire et de nos partenaires externes afin de nous assurer qu'il traite des véritables défis pour les cinq années à venir.

Le plan stratégique comprend cinq grandes cibles sur lesquelles nous allons travailler de façon prioritaire durant la période 2022 à 2026. Il est important de préciser que bien que ce plan ne comprenne pas tous les projets en cours et toutes les opérations courantes de l'UQO, ceux-ci sont tout aussi importants dans l'écosystème global des activités d'enseignement, de recherche-crédation et de développement de notre université et continueront de bénéficier du soutien de la direction.

La rectrice,

**MURIELLE LABERGE**

# Les grandes cibles



## 1. INTENSIFIER LE RECRUTEMENT ET FAVORISER LA RÉUSSITE ET LA RÉTENTION DE LA POPULATION ÉTUDIANTE

Selon les prévisions du gouvernement du Québec, l'effectif étudiant au Cégep devrait augmenter de 23 % entre 2019 et 2029, et on devrait observer une augmentation d'environ 4,4 % du nombre d'étudiantes et d'étudiants à temps complet dans les universités québécoises. Étant donné les baisses de l'effectif étudiant à l'UQO au cours des dernières années, il y a un rattrapage à faire. Il y a également un potentiel d'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants, notamment à temps plein.

Afin de favoriser la réussite et la rétention, l'UQO verra à la mise en œuvre de mesures visant le renforcement du cadre d'accueil, d'intégration et de soutien de l'ensemble des étudiantes et étudiants et à la mise en place de mesures accrues d'aide à la réussite.

Par ailleurs, la cible 1 et la cible 2 étant intimement reliées, la personne responsable de ces deux cibles veillera à adopter une approche intégrée pour assurer la liaison.

## 2. DÉVELOPPER DES FORMATIONS RICHES ET UNE PÉDAGOGIE INNOVANTE

L'UQO tient à ce que l'ensemble de ses programmes, à tous les cycles d'études, offre des formations permettant aux étudiantes et étudiants de maîtriser les savoirs, les savoir-être et les savoir-faire nécessaires à leur insertion dans une société en pleine mouvance et qui fait face à des défis nombreux et souvent inusités.

Les contenus des programmes doivent traiter des enjeux multidisciplinaires sociétaux et mondiaux qui sont actuels et en émergence afin que les membres de la communauté étudiante soient bien outillés pour en comprendre les diverses facettes et pour agir de façon éclairée, sur la base des connaissances disponibles. De la même manière, les pratiques pédagogiques doivent permettre d'enrichir l'expérience étudiante et mettre à profit une diversité d'outils.

### 3. INTENSIFIER LE RÔLE DE L'UQO COMME UNIVERSITÉ INFLUENTE ET ACTIVE DANS SES MILIEUX

La façon de faire rayonner l'UQO sera revue, tant à l'échelle régionale que nationale et internationale. Un accent sera mis sur la richesse de l'expertise du corps professoral ainsi que sur les réalisations en recherche du corps professoral et des étudiantes et étudiants.

On veillera à renforcer les partenariats dans les milieux et à rendre plus visible la contribution des membres de l'institution à la résolution des enjeux locaux et mondiaux, que ce soit par leurs recherches et leurs publications ou par la mobilisation des connaissances pour informer les personnes en position de décision ainsi que les citoyens et citoyennes. On verra également à mener des activités de recherche et de création misant sur la découverte, l'innovation et la réponse à des enjeux sociétaux.

### 4. DOTER L'UQO D'UNE STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ, D'INCLUSION ET D'AUTOCHTONISATION

En 2021, l'UQO a entrepris une démarche institutionnelle en matière d'équité, de diversité et d'inclusion et a mis sur pied un comité institutionnel, le CIEDI, mandaté pour guider et appuyer les travaux par le biais d'une approche participative de co-construction. Les travaux mèneront à définir l'énoncé de vision institutionnelle, afin qu'il témoigne de l'engagement de l'UQO, et à définir les éléments clés du plan stratégique, du plan d'action et de la politique institutionnelle de l'UQO en matière d'EDI.

Parallèlement à ce chantier, l'Université a également amorcé une démarche d'autochtonisation visant à inclure des perspectives et des approches autochtones dans les différentes sphères de sa mission universitaire.

### 5. SIMPLIFIER LES PROCESSUS EN MISANT SUR L'AGILITÉ ET L'EFFICACITÉ

Un certain nombre de processus internes devront être améliorés en vue d'accroître la fluidité et la réactivité dans les services administratifs touchant les diverses catégories de membres de la communauté universitaire, ainsi que pour assurer que les compétences des divers membres du personnel restent en phase avec l'évolution des besoins de l'Université.



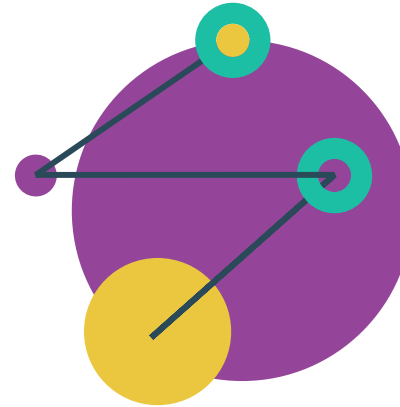
# Les piliers du plan stratégique

## MISSION | L'UQO : LA PLUS HAUTE EXPRESSION DU SAVOIR, DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

L'Université du Québec en Outaouais, membre du réseau de l'Université du Québec, est un établissement public francophone d'enseignement universitaire et de recherche-crédation situé en Outaouais et dans les Laurentides. Dans un environnement favorisant les interactions humaines, l'UQO, pôle d'accès au savoir, forme des diplômées et diplômés qualifiés à tous les cycles et développe des activités de recherche et création scientifiques et innovantes.

Les étudiants et étudiantes de l'UQO sont au cœur de sa mission. Ils et elles bénéficient de la diversité de ses programmes ainsi que de l'excellence de son enseignement et de ses recherches grâce à des professeurs et professeures chevronnés et à des membres du personnel compétents.

Par son engagement dans la communauté, l'UQO participe activement au développement économique, social et culturel de la population des territoires qu'elle dessert. Branchée sur les réalités tant régionales qu'internationales, l'UQO est un acteur stratégique qui contribue à l'avancement de la société par ses partenariats et ses projets.



# LES PILIERS DU PLAN STRATÉGIQUE

## VISION | UQO 2026

Toutes les forces vives de notre milieu convergent dans le but de réaliser des projets mobilisateurs qui donnent vie à la vision :

« **Il y a tout un monde!** ».

Effectivement, il y a tout un monde d'opportunités, d'innovation et d'effervescence qui s'offre à nous et qui nous invite à embrasser tous les possibles pour faire de l'UQO une institution audacieuse, innovante et créative qui inscrit toutes ses actions dans une stratégie soutenant le développement durable.



# LES PILIERS DU PLAN STRATÉGIQUE

## VALEURS

L'UQO dispose d'un énoncé des valeurs qui guident les membres de la communauté universitaire dans la poursuite de la mission.

Celles-ci feront l'objet d'une réflexion dans le cadre d'un chantier du plan stratégique pour veiller à ce qu'elles soient en phase avec l'évolution de la société et avec les travaux de la démarche institutionnelle en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

## LE DÉPASSEMENT DE SOI

L'UQO offre à ses étudiants et étudiantes une expérience universitaire à la fois engageante et enrichissante fondée sur le désir de découvrir, de structurer sa pensée et de développer son sens critique. À l'UQO, les réussites des étudiants et étudiantes, les réalisations novatrices des membres du personnel et les succès des diplômés et diplômées constituent une stimulation collective au dépassement.

## L'INTÉGRITÉ ET LA TRANSPARENCE

L'UQO privilégie une gestion saine et responsable, tout en étant habitée par un souci d'efficacité et d'efficacités. Pour y parvenir, elle facilite l'accessibilité à l'information et mise sur l'engagement des personnes.

## L'OUVERTURE

L'UQO est une université de langue française qui est ouverte sur son environnement et sur le monde. L'UQO reconnaît l'importance de la diversité culturelle et en fait la promotion. En outre, elle intègre une dimension internationale à ses activités de formation.

# LES PILIERS DU PLAN STRATÉGIQUE

## VALEURS

### LE RESPECT

L'UQO agit dans le respect des personnes en plaçant les étudiants et les étudiantes au cœur de sa mission et les membres de son personnel au centre de son épanouissement. Elle valorise la contribution de ses étudiants et étudiantes, des membres de son personnel, de ses diplômés et diplômées ainsi que de ses partenaires et elle encourage la collaboration et l'entraide pour créer un environnement riche en interactions humaines.

### L'EXCELLENCE ET LA RIGUEUR

L'UQO est une organisation performante où tous s'investissent dans la poursuite de l'excellence de leurs activités universitaires. L'UQO est un lieu de création du savoir où l'excellence et la rigueur sont la norme et le référentiel à partir desquels l'ensemble des actions se dessinent.

# Plan de mise en oeuvre

---

Un plan de mise en œuvre définit les résultats attendus ainsi que les modalités de reddition de compte pour chacune des cibles et chacun des chantiers.

Des membres des divers groupes de la communauté universitaire seront mis à contribution dans la plupart des chantiers, tant pour bénéficier de leur expertise et de leur expérience que pour assurer un bon ancrage au sein de l'institution.





### STRUCTURE DE MONITORAGE

Un comité de monitoring sera mis en place dès l'adoption du plan stratégique par le conseil d'administration. Il sera composé de six personnes, à savoir la rectrice, les trois vice-recteurs, une direction de département et une direction de module ou une personne responsable de programme. Le conseil d'administration recevra un rapport de progrès aux six mois.

Son rôle consistera à définir les mandats des groupes de travail, à superviser leur travail et à recommander à la rectrice toute mesure nécessaire pour assurer une mise en œuvre efficace du plan stratégique.

La supervision de chacune des cinq grandes cibles sera assurée respectivement par la rectrice et les trois vice-recteurs.

### PRISE EN CHARGE DES CHANTIERS

Les divers chantiers seront regroupés pour des fins de cohérence et confiés à des cadres, à des instances existantes ou à des groupes de travail issus de la communauté universitaire, incluant des membres du corps professoral ou des personnes chargées de cours. Un mandat sera défini par le comité de monitoring pour chaque chantier et une personne responsable de sa coordination et de sa mise en œuvre sera désignée.

Ce mandat, qui comprendra un plan d'action et sa mise en œuvre, décrira les résultats attendus en termes de résultats observables ou en termes de livrables à la direction de l'UQO ou à toute autre instance. La personne responsable de la mise en œuvre de chaque chantier assurera le suivi des indicateurs et en fera rapport au comité de monitoring, à partir d'un cadre méthodologique commun.

IL Y A TOUT  
UQO  
UN MONDE